 ****

 **RAPPORT FINAL**

**REVUE A MI-PARCOURS DE L’UNDAF 2015-2019 AUX COMORES**

**KABORE Bila Roger consultant international**

 **ALFEINE Siti Soifiat consultante nationale**

**AOÛT 2017**

# Table des matières

|  |  |
| --- | --- |
| Chapitres | Pages |
| Liste des acronymes………………………………………………………………………………….. | 4 |
| Résumé exécutif……………………………………………………………………………………… | 7 |
| Introduction…………………………………………………………………………………………… | 13 |
| I – CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES ET DESCRIPTION DE L’UNDAF….* 1. **Le contexte de développement des Comores……………………………………………………...**
	2. Description de l’UNDAF……………………………………………………………………………….
 | 151517 |
| II- LA METHODOLOGIE DE LA REVUE A MI-PARCOURS…………………………………. | 19 |
| III - CONCLUSIONS, CONSTATATIONS ET RESULTATS …………………………………….3.1. Analyse du processus de formulation, du cadre logique et de la mise en œuvre de l’UNDAF…3.2. Etat de mise en œuvre technique de l’UNDAF ………………………………………………..3.2.1. Effet N° 1 : D’ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents. ……………………………………………………………………………………3.2.2. Effet 2 : D’ici à 2019, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables. …………….3.2.3. Effet N° 3 : D’ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l’homme et de résilience……………………………………………………………………………..3.2.4. Effet N°4 : D’ici à 2019, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises……………………………………………………………….3.3. Etat de mise en œuvre financière de l’UNDAF …………………………………………………3.3.1. Financement de l’UNDAF……………………………………………………………………..3.3.2. Exécution financière de l’UNDAF……………………………………………………………..3.4. Performances de l’UNDAF selon les critères majeurs en matière d’évaluation…………………3.4.1. Analyse des effets/impacts de l’UNDAF………………………………………………………3.4.2. Analyse de la pertinence de l’UNDAF ……………………………………………………..3.4.3. Analyse de la prise en compte de la dimension « durabilité » …………………………………3.4.4. Analyse de la prise en compte de la dimension « genre »……………………………………..3.4.5. Analyse de l’efficacité de l’UNDAF ………………………………………………………….3.4.6. Analyse de l’efficience de l’UNDAF …………………………………………………………. | 2121313134394245454850505458596061 |
| IV.POPOSITION DE METHODOLOGIE POUR UN REAJUSTEMENT DE L’UNDAF4.1. Contexte du réajustement de l’UNDAF……………………………………………………….4.2. La démarche organisationnelle pour le réajustement de l’UNDAF4.3. La démarche technique du réajustement de l’UNDAF | 62626464 |
| V. LES PRINCIPALES CONTRAINTES ET INSUFFISANCES | 65 |
| VI. LECONS APPRISES | 67 |
| VII. LES RECOMMANDATIONS | 68 |
| VIII PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS…………………………………………………………… | 70 |
| ANNEXE……………………………………………………………………………………………. | 74 |

# Liste des acronymes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AGR | : | Activités Génératrices de Revenus |
| ALPC  | : | Armes légères et de petit calibre |
| ANADER | : | Agence Nationale pour le Développement rural |
| ARV | : | Anti Retro Viraux |
| BAD | : | Banque Africaine de Développement |
| BID | : | Banque Islamique de Développement |
| BIT | : | Bureau International du Travail |
| BM | : | Banque Mondiale |
| CBA | : | Cadre Budgétaire Annuel |
| CBMT | : | Cadre Budgétaire de Moyen Terme |
| CCC  | : | Communication pour le Changement de Comportement |
| CDMT  | : | Cadre de Dépenses à Moyen terme |
| CENI | : | Commission Électorale Nationale Indépendante |
| CIDD | : | Centre International pour le Développement du Droit |
| COI | : | Commission de l’Océan Indien |
| CPD | : | Document de Programme Pays |
| CRDE | : | Centres Ruraux de Développement Économique |
| DAO | : | Delivering As One |
| DSRP | : | Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté |
| DIM | : | Direct Implémentation (Exécution directe) |
| ECD  | : | Early Child Development/ Education de la Petite Enfance |
| EVF/EMP  | : | Education à la Vie Familiale/Education en Matière de Population |
| FAFN  | : | Forces Armées des Force Nouvelles |
| FDS | : | Force de Défense et de Sécurité |
| FAO | : | Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| FPaD  | : | Forum des Partenaires au Développement |
| FMI | : | Fonds Monétaire International |
| GR | : | Groupe de Résultats |
| GTS | : | Groupe Technique Sectoriel |
| HCDH | : | Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme |
| MCU | : | Ministère de la Construction, de l’Urbanisme et de l’Habitat |
| MECCI | : | Projet de Modernisation de l’Etat Civil |
| MEF | : | Ministère de l’Economie et des Finances |
| MEPF | : | Ministère de l’Enseignement et de la Formation Professionnelle |
| MEMPD | : | Ministère d’Etat, Ministère du Plan et du Développement |
| MEN | : | Ministère de l’Education Nationale et de l’Enseignement Technique |
| MFFAS  | : | Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l’Enfant |
| MI  | : | Ministère de l’Intérieur |
| MIE | : | Ministère des Infrastructures Economiques |
| MINAGRI  | : | Ministère de l’Agriculture |
| MILDA | : | Moustiquaires imprégnées à longue durée distance d’action |
| MJDH | : | Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme |
| NIM | : | National Implémentation (Exécution nationale) |
| ODD | : | Objectifs de Développement Durable |
| OFDA | : | Office For Disaster Assistance |
| OIM | : | Organisation Internationale des Migrations |
| OMC  | : | Organisation Mondiale du Commerce |
| OMD | : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | : | Organisation Mondiale de la Santé |
| OMT  | : | Operation Management Team |
| ONUDI | : | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| ONUSIDA | : | Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA |
| OPJ | : | Officier de Police judiciaire |
| PAM | : | Programme Alimentaire Mondial |
| PDI | : | Personnes déplacées internes |
| PEV  | : | Programme Elargi de Vaccination |
| PIAVIH | : | Personnes infectées et affectées par le VIH |
| PIB | : | Produit Intérieur Brut |
| PND | : | Plan National de Développement |
| PNUD | : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE   |  | Programme des Nations pour l’Environnement |
| PPTE | : | Pays Pauvres Très Endettés |
| PRMN | : | Programme de Restructuration et de mise à niveau |
| PSP | : | Pharmacie de la Santé Publique |
| PTF  | : | Partenaires Techniques et Financiers |
| PTME | : | Programme prévention de transmission Mère/Enfant |
| PVVIH  | : | Personne vivant avec le VIH |
| REEA | : | Recensement des exploitants et des exploitations agricoles |
| RGPH | : | Recensement général de la population et de l’habitat |
| RMP  | : | Revue à Mi-Parcours |
| SCA2D | : | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| SIGDE-IMIS  | : | Système Intégré de Gestion des données socio démographiques et économiques |
| SFCG | : | Search for Common Ground Fund |
| SMART | : | Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini |
| SNU | : | Système des Nations Unies |
| SODEXAM  | : | Société d’Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique Météorologique |
| SSB | : | Services Sociaux de Base |
| UE | : | Union Européenne |
| UNCG  | : | Groupe Communication des Nations Unies |
| UNCT | : | United Nations Country Team |
| UNDAF | : | United Nations Development Assistance Framework |
| UNESCO | : | Organisation des Nations Unies pour l’Education et la Science |
| UNFPA | : | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNHCR  | : | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| ONUFEMMES | : | Entité des Nations Unies pour l’Egalité des Sexes et l’Autonomisation des Femmes |
| TDR | : | Termes de Référence |
| USAID | : | United States Agency for International Assistance |
| VAN  | : | Vulnérabilité Alimentaire et Nutritionnelle |
| VBG  | : | Violence basée sur le Genre |
| VIH/SIDA  | : | Virus de l’Immunodéficience Humaine/Syndrome d’Immunodéficience Acquise |

 **Résumé exécutif**

**Contexte et objectif de la revue à mi-parcours**

Le Plan cadre des Nations unies pour l’assistance au développement (UNDAF) a été élaboré en 2014, en synchronie avec la SCA2D, et couvre la période 2015-2019. Il vient à la suite de l’UNDAF précédent qui couvrait la période 2008-2014. C’est le référentiel commun du Système des Nations Unies (SNU) pour accompagner le Gouvernement comorien dans ses efforts de développement. L’UNDAF se trouvant à mi-chemin de son exécution, le Système des Nations Unies a entrepris d’en faire la revue à mi-parcours afin d’apprécier son état de mise en œuvre et formuler des recommandations pour la durée restante de l’exécution.

**Méthodologie de la RMP**

La méthodologie utilisée pour la RMP a consistée en :

* La collecte d’informations par le biais de l’exploitation documentaire, la conduite d’entretiens avec les acteurs, les bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers, et la visite in situ des réalisations ;
* Le traitement, la synthèse et l’analyse des informations collectées ;
* L’appréciation de l’état d’exécution des activités ;
* L’appréciation de l’UNDAF selon les critères de pertinence, de cohérence, de durabilité, d’efficacité, d’efficience et de prise en compte de la dimension genre ;
* L’identification des contraintes ;
* L’identification des acquis ;
* La formulation des recommandations.

**Analyse du cadre de formulation, de coordination et du cadre logique**

La formulation de l’UNDAF a été participative, itérative et inclusive. Elle s’est faite, à dessein, concomitamment avec l’élaboration de la SCA2D afin de garantir le meilleur adossement possible.

La coordination a été assurée par plusieurs organes tels que le Comités de gestion et de suivi de l’UNDAF, les Comités Genre et Droits Humains et les groupes de résultats. Ces structures ont relativement bien fonctionnées, à l’exception du comité de pilotage qui n’a pas tenu de réunions.

L’analyse du cadre logique fait ressortir une cohérence interne entre les Effets, les Produits et les activités. Par ailleurs, les indicateurs proposés sont SMART pour la plupart, à l’exception d’une dizaine qui a besoin d’être revus.

**L’état de mise en œuvre des activités**

La présentation de l’état de mise en œuvre des activés s’est faite par Effet et par Produit. L’exécution a été entravée par une faible appropriation de l’UNDAF par la partie nationale, un déficit de ressources financières qui n’ont pas pu être mobilisées et des lenteurs dans les procédures, à la fois au niveau des agences du SNU qu’au niveau des Ministères concernés.

**Appréciation selon les critères majeurs en matière d’évaluation**

Les performances de l’UNDAF selon les critères majeurs en matière d’évaluation sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères d’évaluation**  | **Indicateurs (1)** | **Performances** | **Commentaires** |
| Les Effets/Impacts | Coefficient d’effet/impact | 3/5 | Bon niveau de réalisation des effets |
| La Pertinence | Coefficient de pertinence | 5/5 | Très bon niveau de pertinence |
| La Durabilité | Coefficient de durabilité | 3,5/5 | Bon niveau de prise en compte de la durabilité |
| Prise en compte du genre | Coefficient genre | 3,5/5 | Bon niveau de prise en compte de la dimension genre |
| Efficacité | Taux d’efficacité | 82,8% | Bon niveau d’efficacité dans la mise en œuvre des activités |
| Efficience | Taux d’efficience | 96,2% | Bon niveau d’efficience dans la gestion des ressources financières |

**Les principales contraintes et insuffisances**

Les principales contraintes et insuffisances rencontrées au cours de la mise en œuvre de l’UNDAF sont les suivantes :

**Au niveau du Système des Nations Unies**

L’insuffisance de consensus entre les agences du SNU dans la désignation des chefs de file des groupes de résultats, notamment pour le GR N°2.

Le comité de pilotage de l’UNDAF n’a pas fonctionné comme prévu dans les TDR suite aux changements fréquents de coordonnateurs résidents durant les deux dernières années, mais aussi suite à la situation politique du pays qui était dans un processus électoral.

* Les procédures de gestion et de justification des fonds du SNU sont mal maîtrisées par les services partenaires. En effet, il y a le cadre HACT avec 4 modalités maximum. les partenaires ont été formés sur ce cadre HACT, mais des difficultés de maîtrise des procédures persistent.
1. Voir chapitres 345 et 346 pour les formules de calcul.
* La lenteur dans le déblocage et la mise à disposition des fonds par le SNU, liée pour une part, au système de paiement direct utilisé par le SNU.
* Le nombre peu élevé de projets conjoints et de travaux en commun entre les agences. Les projets conjoints n’ont pas vraiment fonctionné comme tels.
* Certaines agences non résidentes ont plusieurs centres de décision. Il s’agit notamment de la FAO dont les décisions peuvent venir de Rome (siège), d’Accra ou de Harare (Bureaux régionaux) et de Madagascar (Bureau Pays). Ceci allonge le temps pour la prise de décision et donc retarde la mise en œuvre.
* Douze (12) indicateurs de l’UNDAF ne sont pas SMART et sont difficiles à mesurer et à collecter chaque année. Ils nécessitent la conduite d’enquêtes. Un exemple d’indicateur de ce type : « La prévalence contraceptive ».
* Il y a des difficultés de mobilisation des ressources par les agences, du fait de la baisse du volume global de l’aide accordé aux pays africains et à la multiplicité des priorités auxquelles doivent répondre les PTF.
* Il y a des problèmes de coordination et d’harmonie entre des interventions des agences du SNU qui ont tendance, parfois, à agir seules.
* La faible participation aux réunions des membres des groupes de résultat et des groupes thématiques, et leur faible engagement.

**Au niveau de la partie nationale (Niveau Union)**

* La faible implication et appropriation des partenaires nationaux dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l’UNDAF, ce qui aurait été un gage de durabilité et de pérennisation des acquis.
* L’insuffisance des capacités techniques et de gestion des fonds des services chargés des affaires administratives et financières de l’Etat.
* La forte mobilité des cadres des services étatiques : 3 à 4 équipes peuvent parfois se succéder pour exécuter un programme. Ceci pose un problème de suivi, de capitalisation et de maîtrise des dossiers.
* Le taux d’exécution financière est faible (23% dans certains cas) à cause de nouvelles procédures introduites dans certaines structures de l’Etat en guise de contrôle. Il s’ensuit qu’en fin d’année, il y a des ressources non utilisées qui sont retournées aux sièges de certaines agences.
* Des projets de textes (lois, décrets) sont élaborés dans le cadre de l’assistance de l’UNDAF et se trouvent bloqués dans les cabinets ministériels ; Des lois ont été adoptées par l’Assemblée de l’Union, mais ne sont pas promulguées.
* La contrepartie nationale n’a pas été versée le plus souvent, ou dans le meilleur des cas, a été versée en partie et/ou en retard. Cela a eu un impact négatif sur l’atteinte des objectifs.
* L’insuffisance de leadership et coordination de la part du Gouvernement.

**Au niveau de la partie nationale (Niveau insulaire)**

Les directeurs,  commissaires et secrétaires généraux des secteurs ministériels de la Grande Comore et de Ndzouani ont relevé les principales contraintes ci-après, spécifiques au niveau insulaire :

* La presque mise à l’écart des directions insulaires : Le SNU a tendance à collaborer avec les bénéficiaires ou les sous bénéficiaires que sont les ONG en tenant presque à l’écart les directions insulaires.
* La centralisation des décisions ministérielles : par exemple, le ministère de la santé a demandé à ce que toutes les requêtes en matière de décaissement transitent dans ses bureaux à Moroni. Ce que le SNU à priori a accepté. Ceci entraine la lenteur et/ou la lourdeur des procédures administratives au niveau de l’administration comorienne.
* Le niveau de collaboration relativement faible entre les responsables des projets et les autorités insulaires. Par exemple, les directions exécutant des programmes du SNU ne disposent pas du Document UNDAF 2015-2019.
* La direction du Plan au niveau de l’île d’Anjouan ne joue pas pleinement son rôle de point focal de l’action des partenaires dans l’île. Il est à déplorer une absence de communication et de transmission de l’information sur ce que le SNU entreprend ou réalise.

.

**Les recommandations**

Les recommandations ci-après sont formulées en direction des différents acteurs.

**Recommandations à l’endroit du SNU**

Organiser une concertation entre les agences du SNU pour réexaminer la requête formulée par l’OMS sur le manque de concordance et de cohérence dans la répartition des groupes de résultats, contrainte qui date depuis la mise en place des Clusters.

Revoir le contenu des activités génératrices de revenus pour prendre en compte des activités plus structurantes visant l’accès à des revenus intermédiaires susceptibles de conduire à l’émergence du pays.

Réactiver et rendre opérationnel le Comité de pilotage de l’UNDAF, qui, bien que prévu dans l’UNDAF, n’a pas fonctionné, et, au-delà, dynamiser les différents comités de l’UNDAF et maintenir des réunions régulières, afin de permettre une orientation et un guidage effectif des interventions du SNU.

Avancer plus résolument dans la mise en œuvre des projets conjoints et dans la démarche du Delivering As One. Il s’agit notamment de mettre en route les projets conjoints identifiés au cours de la dernière retraite UNCT.

Recentrer les activités de l’UNDAF pour ne tenir compte dans les prévisions que les activités ayant un financement effectivement mobilisé.

Etudier la possibilité, pour l’ensemble des agences du SNU aux Comores, de pratiquer le système des avances de fonds, en lieu et place du paiement direct, et ceci en dépit de la faible capacité de gestion des fonds des services étatiques et des risques que cela entraine.

Mener des activités de mobilisation des ressources pour accroitre les capacités d’interventions du SNU et permettre de combler le déficit observé dans le financement de l’UNDAF.

Accroitre l’effectif du personnel des agences du SNU pour améliorer leur capacité d’accompagnement des services du Gouvernement.

Renforcer l’appropriation de l’UNDAF et de son plan d’actions par l’ensemble du personnel du système des Nations Unies et la redevabilité de chacun d’entre eux.

Renforcer le plaidoyer pour une meilleure appropriation des résultats communs et du travail commun entre agence en lien avec le nouveau QCPR ainsi qu’une coordination centralisée et harmonisée des différents groupes de résultats.

Revoir et mettre à jour douze (12) indicateurs de Produits de l’UNDAF qui ne sont pas SMART, tels que, par exemple : « La mesure dans laquelle les politiques gouvernementales sont conformes avec la CDE et les normes internationales pertinentes ».

Renforcer la coordination par la définition d’un rythme de réunion conforme à ce qui est indiqué dans les TDR ; Ramener la périodicité des réunions de travail à 2 mois ; Établir en début d’année un calendrier précis des réunions de travail et de suivi.

Veiller à une meilleure stratégie de communication et de partage de l’information : Pour une synergie plus efficace dans les interventions, une meilleure circulation de l’information entre les différents organes de coordination (national-régional et intersectorielle) doit être assurée entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires techniques.

Veiller à l’élaboration et à la mise en œuvre, par la Cellule de mobilisation des ressources, d’un plan d’action annuel sur la mobilisation de ressources et avoir à disposition un kit de communication à partager avec les partenaires et les ANRs. Ce qui nécessite au préalable d’avoir à disposition des projets conjoints.

**Recommandations pour le SNU et la Partie nationale**

Mener ensemble une campagne d’information et de sensibilisation en vue d’une appropriation du processus UNDAF par la partie nationale.

Renforcer les capacités de gestion administratives et financières des ministères pour permettre des avances de fonds et éviter le paiement direct, ainsi que les capacités du pays en redevabilité, en suivi-évaluation et en rapportage pour améliorer l’image du pays.

Renforcer les capacités du commissariat Général au Plan en leadership, capacités de gestion, de planification stratégique et de coordination, ainsi que des ministères sectoriels pour améliorer la concertation et la consultation entre partenaires, en vue de mettre en place une véritable coordination des interventions dans le secteur.

Faire des revues semestrielles et non annuelles dans le rapportage de l’UNDAF, afin de mieux assurer le suivi-évaluation des activités.

**Recommandations pour la partie nationale**

Améliorer la participation de la partie nationale dans les réunions des Groupes de résultats.

Procéder à la priorisation des ODD et à leur prise en compte dans la SCA2D en cours de révision.

Limiter la mobilité des cadres des services des Ministères dont l’instabilité entrave le bon suivi des dossier, la capitalisation des expériences et l’efficacité dans la mise en œuvre des activités.

Améliorer la déconcentration et la décentralisation, notamment par un transfert effectif de responsabilité de l’Union vers les îles.

Accompagner le SNU dans le réajustement de l’UNDAF par rapport à la SCA2D révisée et aux ODD.

**INTRODUCTION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte de la Revue à mi-parcours**

|  |
| --- |
| Le Plan cadre des Nations unies pour l’assistance au développement (UNDAF) vise une meilleure coordination des interventions et efforts entrepris par le Système des Nations Unies (SNU) pour accompagner les Comores dans leurs efforts de développement, en vue notamment de la réalisation des Objectifs de développement durable et des autres agendas internationaux de développement contenus dans les plans d’action des conventions et conférences internationales.L´UNDAF en cours entre les Comores et les agences des Nations Unies couvre la période 2015-2019. Il est focalisé sur quatre domaines d’intervention prioritaires, à savoir (i) la croissance économique et lutte contre la pauvreté, (ii) les services sociaux de base, (iii) la gouvernance et (iv) l’environnement et la résilience climatique. Il a été élaboré de façon participative et inclusive avec les différentes parties prenantes incluant les agences non résidentes du SNU. La formulation de l’UNDAF 2015-2019 est intervenue dans un contexte marqué par l’élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2015-2019 (SCA2D) qui est le cadre unique de référence pour les interventions de développement en Union des Comores pour la période concernée et qui vise à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population. Ainsi, la formulation de l’UNDAF 2015-2019 a été réalisée en synchronie avec l’élaboration de la SCA2D 2015-2019 à laquelle le SNU Comores a été fortement associé ; ce qui a favorisé une meilleure articulation et un alignement de la réponse du SNU aux priorités nationales à travers ce cadre de coopération.Sur le plan national, en 2016, les élections présidentielles et des gouverneurs ont débouché au mois de mai 2016 au renouvellement des chefs des exécutifs du pays tant au niveau fédéral que des îles autonomes. Subséquemment, de nouvelles équipes dirigeantes se sont mises en place pour piloter le processus de développement du pays pour les cinq années suivantes, incluant beaucoup de changements au niveau des titulaires des postes techniques importants et avec de nouvelles priorités. Ainsi ces autorités ont notamment affirmé leur désir de réviser la SCA2D pour y intégrer ces nouvelles priorités.Sur le plan international, en septembre 2015, il y a eu l’adoption, au siège des Nations Unies à New-York, de l’agenda 2030 pour le développement durable incluant les ODD. Quelques mois auparavant, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3) s’est réunie à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 et a adopté le Programme d’action d’Addis-Abeba.Le tableau de bord pour le suivi-évaluation de l’UNDAF prévoit une revue à mi-parcours (RMP) en 2017 du cadre de coopération. Cette revue doit permettre, sur la base d’un examen approfondi et critique de l’état d’avancement du programme durant la première moitié de sa période de référence, d’identifier et de valider d’un commun accord les ajustements nécessaires en vue de poursuivre et de renforcer l’exécution du programme pendant le reste du cycle de la programmation.C’est dans cette dynamique qu’il est entrepris, en Juillet 2017, la Revue à mi-parcours de l’UNDAF 2015-2919 de l’Union des Comores.**Objectifs de la Revue à mi-parcours**La Revue à mi-parcours a pour objectif de faire le point sur l’état de mise en œuvre des activités, de dégager les forces et les faiblesses, ainsi que les acquis et contraintes, et de formuler des recommandation pour la durée restante de l’UNDAF.Il s’agit plus spécifiquement :* D’identifier les changements survenus dans la situation de développement et dans l’environnement externe et interne des programmes ;
* De revoir, sur la base de l’évolution de l’environnement et des résultats obtenus, la pertinence et l’efficience des stratégies et des interventions mises en œuvre ;
* D’identifier les principales contraintes rencontrées mais aussi les opportunités qui se présentent ;
* De proposer les ajustements nécessaires pour un meilleur recadrage des objectifs stratégiques de l’UNDAF par rapport aux priorités nationales, à la nouvelle version de la SCA2D, aux ODD et aux autres agendas internationaux tels que l’agenda 2063 de l’Union africaine ;
* De juger de l´efficacité de l´allocation des ressources et l´effort de mobilisation de ressources vis-à-vis des partenaires au développement ;
* De proposer une méthodologie de reformulation/ajustement de l’UNDAF tenant compte de la révision de la SCA2D, de l’approche programmation basée sur les ODD et de la programmation axée sur les résultats.

**Plan du rapport**Le présent rapport de revue à mi-parcours traite des grands points suivants :- Le résumé exécutif ;- L’introduction ;- Le contexte de développement et la présentation du projet ;- L’état de mise en œuvre des activités ;- L’appréciation selon les principaux critères d’évaluation ;- Les leçons apprises et les bonnes pratiques ;- La proposition d’une méthodologie pour un réajustement de l’UNDAF ;- Les recommandations ;- Le plan d’actions pour la mise en œuvre des recommandations ;- La conclusion ;- Les annexes.**I – CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES ET DESCRIPTION DE L’UNDAF*** 1. **Le contexte de développement des Comores**

**La situation sociale**https://tse2.mm.bing.net/th?id=OIP.cH4w448dRfdKqUHu9MijowEoEs&pid=15.1&P=0&w=300&h=300https://tse1.mm.bing.net/th?id=OIP.LoUQeAx72UAyDgrv_7g2mQEsC1&pid=15.1&P=0&w=274&h=167Carte N°1 : Les Comores en Afrique Carte N°2 : Union des ComoresL’Union des Comores est un petit pays insulaire d’une population 786.446 habitants en 2015, dont une population vivant à l’étranger  de 562 000 personnes (BM, 2015). Le taux de chômage est de 8,1% (au sens du BIT), selon l’enquête 1-2-3 de 2013, et de 24,8% au sens élargi, la densité de 423 habitants/km2, la croissance démographique de 2,4 %, l’espérance de vie à la naissance de 64 ans, et le taux d’alphabétisation (en % de la population de plus de 15 ans) de 78 % (BM, 2015). Un recul important de la pauvreté est observé. Selon l’enquête sur la pauvreté, 34,3% de la population continue à vivre en dessous du seuil de pauvreté en 2014 contre 44,8 % en 2004. Les Comores sont classées, en 2015, selon l’Indice de Développement Humain du PNUD, au rang de 160ème sur 186 pays, reculant ainsi de 6 places depuis 2011. (PNUD, 2015). Le territoire des Comores qui est de 2236 km², est réparti sur quatre îles, situées à l’entrée du détroit du Mozambique. Mayotte est demeurée sous administration française depuis l’accession des Comores à l’indépendance. Les trois autres îles sont la Grande Comore qui compte 406.053 habitants, soit52% de la population, Anjouan 325.014 habitants, soit 41%, et Mohéli 55.378 habitants, soit 7%.(BM, 2015).**La situation économique**Le secteur agricole (40% du PIB, 80% de la population active) comporte des cultures vivrières comme la banane plantain, le manioc et la patate douce, et des cultures de rente telles que la vanille, le girofle et l’ylang-ylang. Celles-ci assurent 90% des recettes d’exportation du pays. Les producteurs souffrent de l’irrégularité des cours et de l’accumulation de stocks. La pêche artisanale occupe 6% de la population active et représente 10% du PIB. Le secteur secondaire (14% du PIB) est limité à des petites entreprises artisanales. Le secteur tertiaire (33% du PIB) repose sur le commerce de biens importés et l’administration publique (12%).En 2015, selon la Banque mondiale, le PIB global  était de 589 M$, le PIB par habitant de 737 $, le taux de croissance de 1 % (contre 3% en 2014 ; 3,5 % en 2013) et le taux d’inflation de 1,6%.Les Comores souffrent de fragilités structurelles qui en font une économie vulnérable associant faible revenu par habitant et retard dans le développement. Le secteur privé est réduit et peu diversifié, centré sur le secteur primaire, en raison d’un climat des affaires peu favorable ; l’activité économique est contrainte par l’insuffisance énergétique. La situation monétaire est maîtrisée notamment grâce à l’appartenance à la Zone franc. Le secteur bancaire et financier est peu développé et sujet à diverses faiblesses, comme par exemple l’absence d’une banque agricole et le niveau élevé des taux d’intérêts. Les finances publiques demeurent dans une situation délicate. Les principaux défis sont l’amélioration de la collecte fiscale, la maîtrise des dépenses publiques et la réforme des entreprises publiques (graves difficultés financières de la compagnie publique d’électricité Ma-Mwé).Les échanges de l’Union des Comores ont atteint 278 M€ en 2015 (FMI), soit + 20% par rapport à 2014. Cette hausse est due à la progression des importations (249 M€, +23%), tandis que les exportations stagnent (29 M€, -1%). Le déficit commercial s’est fortement creusé en 2015 (-220 M€, +27%). L’UE demeure le 1er client des Comores (34,5% des exportations) tandis que les 3 premiers fournisseurs (Chine, Pakistan et France) réalisent 50% des importations du pays.**La situation politique**L’Union des Comores appartient à l’Organisation de la Conférence islamique et à la Ligue arabe. Elle fait partie du COMESA, de la Commission de l’océan Indien (COI) et de l’Association des États riverains de l’océan Indien (IORA). La période 2015 – 2017 a été marquée par un climat politique très tendu, caractéristiques des périodes électorales. Conformément à son nouveau calendrier électoral, le pays a organisé en 2015 des élections harmonisées pour les législatifs et les municipales. Les préparatifs pour les élections présidentielles ont été entamés en 2015 et ont abouti à l’élection en mai 2016 du Président de l’Union et des Gouverneurs des trois îles.Ce changement politique a donné lieu à la mise en place d’une nouvelle équipe gouvernementale mais aussi à un changement important des cadres techniques de l’ensemble des institutions. Par ailleurs, les nouvelles autorités ont manifesté leur souhait de réviser le cadre de référence de l’Union des Comores afin de prendre en compte :* De nouvelles priorités nationales de développement ;
* Les engagements régionaux et internationaux pris par le pays notamment la prise en compte des ODD dans les documents stratégiques nationaux.

Entre 2006 et 2011, le Président Sambi a développé des relations avec les pays arabes (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar, Libye) et l’Iran, avec la signature de plusieurs accords de coopération et l’amorce d’une coopération militaire. Les relations avec la Chine se sont fortement développées (construction d’infrastructures, appui dans le secteur de la santé, actions de formation professionnelle, aide à l’apurement du déficit budgétaire, soutien des Comores à la Chine pour obtenir le statut d’observateur au sein de la COI en 2016).**Les nouveaux défis, enjeux et contraintes**Les défis, enjeux et contraintes actuels des Comores sont, principalement : * Le taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes et les diplômés;
* Le délabrement du réseau routier ;
* La saturation de la fonction publique ;
* L’absence d’un secteur privé dynamique capable de créer de la plus-value et de l’emploi ;
* La corruption ;
* La question foncière ;
* La fragilité de la cohésion sociale ;
* La crise économique internationale.

Plusieurs de ces contraintes existaient de par le passé, mais se sont aggravées ces dernières années, du fait de l’inefficacité des politiques de développement et des tensions socio-politiques. Les politiques et stratégies nationales, régionales et internationales se doivent de les prendre en comptepour conduire au développement et à l’émergence, et pour une meilleure exécution de l’UNDAF.* 1. **Description de l’UNDAF**

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (PNUAD/UNDAF) constitue la réponse globale du Système des Nations Unies à la problématique de développement de l’Union des Comores. Il représente le cadre régissant la contribution des Nations Unies à l’atteinte des objectifs de développement du pays, en général, et des objectifs des documents stratégiques nationaux, en particulier.Il couvre la période 2015-2019 et fait suite à l’UNDAF précédent qui a couvert la période 2008-2014.La formulation de l’UNDAF s’est faite en synchronie avec l’élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2015-2019 (SCA2D) qui est le cadre unique de référence pour les interventions de développement aux îles Comores pour la période concernée. La SCA2D vise à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population et l’atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) décalés à l’horizon 2020. L’UNDAF s’appuie sur trois des quatre piliers de la SCA2D. Il est structuré autour des trois domaines de coopération que sont : i) la croissance accélérée, diversifiée et durable, ii) le renforcement de l’accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages, et iii) le renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.L’UNDAF comporte quatre Effets décomposés en Produits, et ceux-ci comprennent des activités.Les quatre Effets sont les suivants :Effet 1 **:** D’ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents**.**Cet Effet va contribuer directement à la réalisation de l’objectif général de l’Axe stratégique 1 de la SCA2D dans le domaine de la production agricole diversifiée, du commerce extérieur et de l’exportation, de l’accès des couches vulnérables et pauvres de la population à l’emploi décent et aux opportunités économiques, de la gestion des ressources naturelles et de foresterie.Il comporte des Produits situés dans les domaines du : Développement économique ; Equité et Egalité du genre ; Environnement et ressources naturelles. Effet 2 **:** D’ici à 2019, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables.Cet Effet va contribuer directement à la réalisation l’objectif général de l’Axe stratégique 3 de la SCA2D : Renforcement de l’accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages, dans les domaines de l’éducation et de la formation, de la santé, de la nutrition, de la protection sociale, ainsi que de l’eau et de l’assainissement.Il comporte des Produits relatifs aux domaines suivants : Education ; santé et nutrition ; protection sociale ; eau et assainissement ; emploi et culture.Effet 3 : D’ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l’homme et de résilience..Cet Effet va directement contribuer à la réalisation de l’objectif général de l’Axe stratégique 4 de la SCA2D : « renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelles et humaines ». Il comporte des Produits qui concernent la gouvernance politique, administrative et économique.Effet 4 :D’ici à 2019, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises.Cet Effet va contribuer à la réalisation de l’objectif général de l’Axe stratégique 4 de la SCA2D.Il comporte des Produits relatifs aux changements climatiques et aux risques des catastrophes.Les thèmes transversaux couverts par l’UNDAF sont : Droits de l’homme ; Promotion de l’équité et de l’égalité de genre ; Environnement ; Planification et suivi-évaluation (Gestion axée sur les résultats) ; et Développement des capacités.Le coût total de l’UNDAF s’élève à 94 835 000 USD, avec, comme contributeurs financiers : le PNUD, l’UNFPA, l’UNICEF, la FAO, l’ILO et l’OMS.L’UNDAF est mis en œuvre à travers les Documents de Programmes de Pays (CPD) des agences. La modalité d’exécution directe (DIM) a été privilégiée.Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de l’UNDAF est le suivant :* Le Comité de pilotage : Son mandat est d’assurer le leadership dans la mise en œuvre en prenant toutes les décisions stratégiques qui s’imposent. Sa fonction est également d’assurer l’appropriation nationale. Il est coprésidé par le Ministre ayant en charge des Relations Extérieures et le Coordonnateur Résident du SNU.
* Le comité de gestion et de suivi de l’UNDAF (PMT) : Il est composé des agences et de la contrepartie nationale. Il assure au plan technique, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de l’UNDAF. Il organise les revues annuelles et l’évaluation finale.
* Quatre groupes de résultats correspondant aux quatre Effets de l’UNDAF assurent l’obtention des résultats liés à chaque Effet,ainsi que la mise en œuvre de projets conjoints. Chaque groupe de résultat est présidé par une agence résidente. L’OMS a soulevé le manque de concordance et de cohérence dans la répartition des groupes de résultats, contrainte qui date depuis la mise en place des Clusters. L’inexistence d’un Cluster Santé sous le leadership et la Coordination de l’OMS ne facilite pas la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la partie santé de l’UNDAF**.**
* Des groupes thématiques sont mis en place sur une base ad hoc en vue d’assurer le suivi de thématiques particulières comme le genre et les droits de l’Homme.
* L’UNCG et l’OMT (operation management Team).
 |

 |
|  |

**II- LA METHODOLOGIE DE LA REVUE A MI-PARCOURS**

La Revue à mi-parcours a consisté, d’un point de vue conceptuel, à mesurer l’état de mise en œuvre, les acquis et insuffisances, les forces et faiblesses, les effets, l’efficacité, l’efficience, la durabilité, la pertinence, la cohérence, la gestion et la coordination de l’UNDAF.

Les différents objectifs spécifiques ont été passés en revue, avec une indication de la démarche à suivre pour les obtenir.

**Proposition d’une méthodologie de réajustement de l’UNDAF :** Il a été proposé une méthodologie ou un processus à suivre pour opérer le réajustement de l’UNDAF afin de prendre en compte : le nouveau contexte économique, social et politique des Comores ; les changements survenus dans la situation de développement et dans l’environnement externe et interne des programmes ; la SCA2D en cours de révision ; les nouveaux défis émergents et les nouvelles opportunités qui se présentent ; les ODD.

## Analyse de l’état de mise en œuvre de l’UNDAF : L’exercice a consisté à répertorier, identifier et analyser les actions et activités exécutées dans cadre de l’UNDAF et de mesurer les progrès accomplis. Pour ce faire, il a fallu examiner le Document de base et les revues annuelles de l’UNDAF, et interviewer les acteurs et bénéficiaires pour vérifier l’exactitude des activités réalisées.

## Analyse des effets et impacts de L’UNDAF : Pour ce critère des effets et impacts, l’indicateur du « Coefficient d’effets »(CEFF) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c) (Cf. Chapitres 341 à 346). Il est noté sur une échelle de 1 à 5. : CEFF = a + b + c = ou < 5

**Analyse de la pertinence de l’UNDAF :** Cet exercice s’est fait par un travail documentaire qui a été complété par des entretiens croisés avec les agences du SNU, les structures nationales de mise en œuvre et les partenaires au développement. Pour ce critère de la pertinence, l’indicateur du « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d,) (Cf. Chapitres 341 à 346). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : CP = a + b + c + d = ou  **< 5**

## Analyse de l’efficacité de l’UNDAF : Pour ce critère de l’Efficacité, l’indicateur du « Coefficient d’efficacité »(CE) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). (Cf. Chapitres 341 à 346). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : CE = a+b+c= ou < 5

## Analyse de l’efficience de l’UNDAF : Pour le critère de l’Efficience, l’indicateur « coefficient d’efficience » (CEF) a été utilisé. Il prend en compte trois facteurs, a, b, c, et est noté sur une échelle de 1 à 5 : CEF = a+b+c= ou < 5.

## Analyse de la durabilité de l’UNDAF : Pour ce critère de la durabilité, l’indicateur du « Coefficient de durabilité »(CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : CD = a + b + c + d +e = ou < 5.

**Analyse de la cohérence de l’UNDAF :** L’exercice a consisté à vérifier la cohérence, la complémentarité, la synergie et le manque de duplication entre les programmes des différentes agences du SNU et l’UNDAF, ainsi que la cohérence du cadre logique de l’UNDAF L’UNDAF. Pour le critère de la **cohérence** on a utilisé l’indicateur du « Coefficient de cohérence »(CC). Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5.

## Analyse du degré de prise en compte du genre : Pour la dimension du genre,  l’indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5 : CG = a + b = ou < 5.

## Identification des meilleures pratiques et formulation des recommandations : A partir du diagnostic de la mise en œuvre de l’UNDAF, il a fallu capitaliser les meilleures pratiques utilisées, ainsi que les leçons apprises, et formuler des recommandations pour la poursuite du Projet.

**Mesure de la qualité de la gestion et de la coordination :** Il a fallu voir si les responsabilités sont correctement délimitées et mises en œuvre de manière complémentaire, et si les fonctions de coordination ont été correctement remplies. **I**l s’est agi notamment d’évaluer les modalités de gestion et les arrangements institutionnels retenus dans l’UNDAF par rapport aux engagements pris par le pays. Il a fallu aussi évaluer les mécanismes internes de coordination et de mise en œuvre de l’UNDAF en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, forces et faiblesses), en particulier l’Equipe Pays des Nations Unies aux Comores, l’Unité de Coordination, les groupes thématiques inter-agences du SNU et les groupes transversaux inter agences du SNU.

Le chronogramme global de la revue est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Chronogramme général**  |  |
|  |  |
| Revue documentaire et élaboration du rapport initial | 10/17 - 21 juillet  |
| Collecte des informations Union et Ngazidja  | 22 au 29 juillet  |
| Rédaction du rapport provisoire  | 30 juillet-3 août  |
| Remise du rapport provisoire | 3 août  |
| Réunion de présentation du rapport provisoire | 4 août  |
| Entretien téléphonique avec le projet d’Anjouan  | 09 août  |
| Entretien avec les responsables régionaux de la Grande Comore  | 09 août |
| Remise du rapport provisoire ayant pris en compte les observations | 11 août |
| Réunion de revue | 18 août  |
| Remise du rapport final  | 23 août |

**III - CONCLUSIONS, CONSTATATIONS ET RESULTATS**

 **3.1. Analyse du processus de formulation, du cadre logique et de la mise en œuvre de l’UNDAF**

**Analyse du processus de formulation de l’UNDAF**

L’Union des Comores s’est dotée en 2009 d’une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) couvrant la période 2010-2014 dont la version intérimaire a été élaborée en 2003 et actualisée en 2005. L’UNDAF (2008-2012) avait été élaboré sur la base de cette version intérimaire 2006-2010, puis actualisé après adoption de la SCRP complète 2010-2014. Le Gouvernement de l’Union des Comores et le SNU ont convenu de la prolongation de l’UNDAF de deux ans supplémentaires afin de réaliser l’alignement temporel du nouvel UNDAF 2015-2019 avec le nouveau cadre stratégique de développement du pays, la SCA2D 2015-2019.

L’élaboration de l’UNDAF 2015-2019 a commencé avec la requête de septembre 2013 du Ministère des Relations Extérieures adressée au Coordonnateur Résident du SNU, avec une attention particulière à son alignement aux priorités de la SCA2D. Pour ce faire, les Groupes des Résultats du SNU et les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) en charge de la préparation de la SCA2D se sont réunis pour s’accorder sur les domaines et les thématiques à appuyer. Ont été également impliqués dans ce processus, la société civile, le secteur privé et l’université des Comores.

Par ailleurs, les agences du SNU ont participé à l’atelier de planification stratégique de la SCA2D qui a précédé celui de l’UNDAF tenu en février 2014. Le gouvernement, ainsi que les autres acteurs nationaux du développement, se sont aussi impliqués dans le processus de formulation de l’UNDAF. Une feuille de route a été adoptée pour la formulation de la SCA2D et de l’UNDAF et, ainsi, les deux processus ont été synchronisés pour permettre un enrichissement mutuel et un alignement total de l’UNDAF sur les priorités nationales.

Au vu du processus suivi pour l’élaboration de l’UNDAF, on constate que la démarche a été à la fois participative, inclusive, exhaustive et itérative, une approche qui garantit sa pertinence, sa cohérence, son adéquation aux besoins réels du pays et la prise en compte des contraintes et défis des Comores.

**Analyse de la stratégie de mise en œuvre de l’UNDAF**

La stratégie de mise en œuvre de l’UNDAF a été basée sur l’approche DIM (direct Implementation), ou exécution directe. L’exécution de l’UNDAF incombe ainsi entièrement au SNU.

Cette approche DIM a été préférée à l’approche NIM (National implementation) en réponse aux faibles capacités de gestion des institutions nationales chargées de l’exécution des projets/programmes, conformément aux procédures et normes du SNU.

Il est à noter, cependant, que la mise en œuvre de l’UNDAF se fait à travers des projets et programmes des agences, dont certains sont exécuté selon la modalité NIM et d’autres selon la modalité DIM. De même, l’application du NIM est modulée par les dispositions du HACT relatives aux capacités de mise en œuvre des partenaires nationaux.

Pour pallier à d’éventuelles lenteurs ou lourdeurs, les systèmes « Fast track » (Voie rapide) et « LTA » (Contrat à long terme) ont été utilisés en cas de besoin.

**Analyse du cadre de pilotage et de coordination**

Le Comité de pilotage n’a pas du tout fonctionné pour des raisons techniques liées notamment au renouvellement répété des premiers responsables, tant au niveau du SNU (Coordonnateur Résident) que du gouvernement (Ministre des Affaires Etrangères), ainsi qu’une faible appropriation du dispositif par la partie nationale.

Le Comité de gestion et de suivi de l’UNDAF (PMT) a fonctionné assez bien, avec une faible participation de la partie nationale. Le comité a pu réaliser les revues annuelles pour les années 2015 et 2016.

Les quatre groupes de résultats correspondant aux quatre Effets de l’UNDAF ont relativement bien fonctionné. Cependant, il faut relever la faible participation de la partie nationale aux réunions des groupes. Chaque groupe de résultat est présidé par une agence résidente, à savoir :

* Groupe N° 1 : PNUD ;
* Groupe N° 2 : UNICEF;
* Groupe N° 3 : UNFPA ;
* Groupe N° 4 : OMS.

Cette répartition ne satisfait pas toutes les agences. Il s’agit notamment de l’attribution du chef de file du groupe 2, assuré par l’UNICEF, alors que de l’autre côté du Forum des partenaires, c’est l’OMS qui est appelée à jouer le rôle de chef de file et co-Leader avec le Ministère de la santé. Ce groupe concerne essentiellement le secteur de l’éducation et de la santé. Ainsi, l’OMS, dont le mandat porte sur la santé, se sent plus concerné par ce groupe 2. La question est de savoir si une redistribution des groupes est souhaitable à mi-parcours de la mise en œuvre de l’UNDAF. Il faudrait donc organiser une concertation entre les agences du SNU pour réexaminer la requête formulée par l’OMS.

D’autres comités, comme le comité de suivi et évaluation, l’UNCG, l’OMT et le comité genre et droits de l’homme ont été mis en place. Afin de permettre aux membres des groupes de participer aux réunions et pour réduire le nombre de réunions, le comité de suivi et évaluation et devenu un sous-groupe du comité de gestion et suivi de l’UNDAF.

Ces comités ont relativement assez bien fonctionné, sauf le comité de suivi-évaluation qui a moins bien fonctionné. Au niveau de l’UNCG, l’engagement des chargés de communication est à améliorer. De plus, une stratégie de communication des agences existe, mais qui date depuis 2012 et qui nécessite d’être actualisée.

Au niveau sectoriel, la programmation conjointe des interventions et de leur suivi s’est traduite par des rencontres techniques et thématiques périodiques avec la partie nationale.

**Analyse du cadre logique de l’UNDAF.**

Le document de projet de l’UNDAF est bâti autour de trois Domaines de coopération et structuré en quatre Effets.

On note, cependant, qu’il n’y a pas d’objectif général défini pour l’UNDAF. Celui-ci devrait être en rapport avec les objectifs de la SCA2D. L’objectif général de l’UNDAF pourrait ainsi s’adosser sur un ou plusieurs des cinq objectifs généraux de la SCA2D qui sont : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement supportable ; (ii) transformer les Comores en un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique ; (v) renforcer l’économie verte ».

Les quatre Effets de l’UNDAF sont complémentaires et couvrent, ensemble, les volets des actions prioritaires de développement des Comores, à savoir, notamment :

* La conduite d’actions génératrices de revenus et d’emplois.
* La satisfaction des besoins sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables**.**
* Le renforcement de la gouvernance politique, administrative et économique.
* L’amélioration de la résilience face aux changements climatiques et aux crises.

Ces Effets couvrent trois des quatre Axes stratégiques de la SCA2D, à savoir :

Axe 1: Accélération, diversification et durabilité de la croissance ;

Axe 3: Renforcement de l’accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages ;

Axe 4: Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.

L’Axe 2 de la SCA2D, non couvert par l’UNDAF concerne le «  Développement des infrastructures de soutien à la croissance ».

L’Effet 1 comporte 9 produits et 16 indicateurs dont : 4 indicateurs d’Effets et 12 indicateurs de Produits. Les 4 indicateurs d’Effet sont tous SMART, c’est-à-dire, Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement bien définis. Cependant, ils sont nécessaires mais pas suffisants pour permettre d’apprécier le niveau de réalisation de l’Effet N°1. Il aurait fallu d’autres indicateurs complémentaires tels que : Le revenu monétaire généré ; Le nombre d’emplois créés, etc. Les indicateurs de produits sont tous SMART, sauf un indicateur qui n’est pas suffisamment précis et facile à mesurer. Il s’agit de l’indicateur : « Evolution des prix à l’exportation ».

Tableau N° 1 : Analyse des indicateurs d’Effets de l’UNDAF

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Effets de l’UNDAF | Indicateurs | Appréciations | Autres commentaires |
| Effet N° 1D’ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents | Exportations des produits de rente en valeur | SMART | D’autres indicateurs sont nécessaires pour apprécier le niveau de réalisation de l’Effet N°1 : Le revenu monétaire généré ; Le nombre d’emplois créés ;  |
| Incidence de la pauvreté rurale | SMART |
| Pourcentage de couverture végétale | SMART |
| Pourcentage derecouvrement des récifscoralliens. | SMART |
| Effet N° 2D’ici à 2019*,* lapopulation, enparticulier lesgroupesvulnérables,bénéficie et utilisedes servicessociaux de base etde protection dequalité, équitableset durable | Taux net de scolarisation primairedésagrégé par sexe | SMART | Il faudrait d’autres indicateurs, tels que : Taux de prévalence du VIH/SIDA ; Taux de mortalité néonatale ; Taux de mortalité générale ; Taux d’électrification. |
| Taux d’achèvement scolaire en finde cycle primaire désagrégé parsexe | SMART |
| Taux d’accouchement assisté pardu personnel qualifie | SMART |
| Pourcentage d’enfants victimes deviolence désagrégé par sexe etâge | SMART |
| Taux de prévalence contraceptive | SMART |
| Taux d’enfant de 12-23 moiscomplètement vaccinés | SMART |
| Taux de malnutrition globale(aigue +chronique) chez lesenfants de 0-59 mois désagrégépar sexe | SMART |
| Proportion de la populationutilisant des infrastructuresd’assainissement amélioré | SMART |
| Proportion de la population ayantaccès à l’eau potable | SMART |
| Taux de chômage désagrégé parsexe | SMART |
| Proportion de la population ayantadhéré à la caisse de retraite etde prévoyance sociale | SMART |
| Part du budget national allouéeaux secteurs sociaux. | SMART |
| Pourcentage d’enfants protégéspar un programme de protectionsociale lié à leur santé, éducation,ou protection. | SMART |
| Nombre de plaintes déposées ettraitées jusqu’à la délibération | SMART |
| Effet N° 3D’ici à 2019, lesinstitutionsétatiques et nonétatiques exercentune meilleuregouvernancepolitique,administrative, etéconomique, enadéquation avecles pratiques dedroits de l’hommeet de résilience | Nombre de communes quiutilisent efficacement lesmécanismes et outils deplanification et de mise enœuvre du développement local | SMART | D’autres indicateurs sont indispensables pour caractériser la bonne gouvernance tels que : Le taux de participation aux élections ; Le taux d’abstention ; le Nombre des partis politiques ; le nombre des organes de presses privés et indépendants |
| Proportion des cas deviolations des droits del’homme rapportés ayant faitl’objet d’investigation | SMART |
| Existence d’une commissionnationale électoraleindépendante et permanente | SMART |
| Existence d’un projet de loi surla participation des femmes auxpostes de décisions | SMART mais pas suffisant pour caractériser la bonne gouvernance électorale |
| Nombre d’unités deplanification opérationnelles auniveau sectoriel et des iles | SMART |
| Nombre de mécanismes deprévention et de gestion deconflits fonctionnels au niveaunational et local. | SMART |
| Nombre d’enfants quifréquentent les tribunaux pourmineurs | SMART |
| Effet N° 4D’ici à 2019*,* lespopulations lesplus vulnérablesassurent leurrésilience auxchangementsclimatiques et auxcrises | Pourcentage descommunes cibles maitrisant lesplans de préparation et deréponse aux urgences | SMART |  |
|  % de la population deszones cibles désagrégé parsexe qui adopte des pratiqueset techniques d’adaptation auchangement climatique. | SMART |  |
| Inclusion des approches etmesures d’atténuation deseffets du changementclimatiques dans lesprogrammes et plans sectoriels | SMART |  |

L’Effet 2 compte 19 Produits et 66 indicateurs, dont : 14 indicateurs d’Effets et 52 indicateurs de Produits. Les indicateurs d’Effets sont tous SMART, mais ne sont pas suffisants. Il faudrait d’autres indicateurs, tels que : le taux de prévalence du VIH/SIDA ; le taux de mortalité néonatale ; le taux de mortalité générale ; le taux d’électrification. Les 52 indicateurs de Produits sont SMART, sauf neuf qui sont, soit difficiles à mesurer, soit vagues, soit associés à des cibles qui ne sont pas réalistes.

Par exemple :

« Proportion des membres de la communauté qui démontrent la compréhension sur les politiques de protection de l’enfant » : Cet indicateur est vague et difficile à mesurer.

« Appui au renforcement du système d’information et formation des cadres ». Cet indicateur est composite. Il pourrait être scindé en deux indicateurs. Par ailleurs, son premier alinéa est vague et non mesurable.

« Proportion de la population affectée par une situation humanitaire ayant accès à une latrine améliorée ». Cet indicateur est difficile à collecter, surtout annuellement, car nécessitant la conduite d’enquêtes. Par ailleurs, la cible qui lui est associée, qui doit évoluer en 4 ans de 0% à 100% et ne semble pas réaliste.

« Taux de prévalence contraceptive des méthodes modernes ». Cet indicateur est difficilement mesurable.

«  Proportion de jeunes de 16 à 24 ans qui connaissent au moins 2 méthodes de prévention contre le VIH ». Cet indicateur est difficile à collecter.

« Pourcentage des membres de la communauté qui démontrent la compréhension sur les politiques de protection de l’enfant, les lois, les services et les ressources ». Cet indicateur n’est pas suffisamment précis et sera difficile à mesurer et à collecter.

«  L’élargissement de l’accès à l’éducation par les TICs amélioré ». Cet indicateur est vague et sera difficile à mesurer.

«  Le développement des capacités et du planning dans le secteur de l’éducation et formation des cadres ». Cet indicateur est composite et peut-être scindé en 3 indicateurs. Il n’est pas mesurable.

«  Appui au renforcement du système d’information EMIS/SIGE et formation des cadres ». Cet indicateur est composite. Il est, en plus, peu précis et sera difficile à mesurer et à collecter.

L’Effet 3 compte 3 Produits et 28 indicateurs dont : 7 indicateurs d’Effets et 21 indicateurs de Produits. Les indicateurs d’Effets sont tous SMART mais d’autres indicateurs sont indispensables pour caractériser la bonne gouvernance tels que : Le taux de participation aux élections ; Le taux d’abstention ; le Nombre des partis politiques ; le nombre des organes de presses privés et indépendants. Les indicateurs de Produits sont SMART, à l’exception de deux indicateurs, à savoir :

* « Mesure dans laquelle les politiques gouvernementales sont conforme avec la CDE et les normes internationales pertinentes » : Cet indicateur n’est pas précis, ni spécifique, ni mesurable.
* « Pourcentage des collectivités qui utilisent les mécanismes et les outils de planification et de mise en œuvre du développement local ». Cet indicateur est difficilement mesurable.

L’Effet 4 compte 4 Produits et 11 indicateurs dont : 3 indicateurs d’Effets et 8 indicateurs de Produits. Les indicateurs d’Effet sont tous SMART. Les indicateurs de Produits sont SMART, à l’exception de deux, à savoir :

* « Informations agro-météorologiques fiables mises régulièrement à la disposition des décideurs et autres usagers ». Cet indicateur n’est pas suffisamment précis pour être mesurable.
* « Proportion de programmes et plans qui intègrent des approches favorisant la résilience de la ressource en eau au changement climatique ». Cet indicateur n’est pas facilement mesurable.

Par ailleurs, il n’y a pas d’indicateurs proposés pour le suivi-évaluation des activités.

**Le dispositif de suivi-évaluation et de rapportage**

Le comité de Suivi/Evaluation de l’UNDAF devait regrouper les chargés de suivi-évaluation des agences du SNU. Mais, seul l’UNCEF dispose d’un spécialiste en suivi- évaluation. La coordination ne dispose pas non plus de chargé de suivi-évaluation. Le comité n’a donc pas très bien fonctionné. Le rythme de ses réunions ont été erratiques. Le suivi-évaluation comporte des revues annuelles, une évaluation à mi-parcours, des évaluations thématiques et une évaluation finale, menées conjointement par le SNU et le Gouvernement. Effectivement, des revues ont été faites en 2015 et 2016. Elles ont pour objectifs de mesurer le niveau de réalisation des activités, de proposer des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Des plans d’action biannuels (PTB) sont réalisés tous les deux ans et permettent de faire des ajustements requis. Toutes les agences résidentes et non résidentes participent à l’ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes. Les leçons apprises des différentes revues sont analysées régulièrement en vue d’opérer les ajustements requis. En pratique, les évaluations thématiques n’ont pas été réalisées. Elles devaient servir à alimenter l’UNDAF sur les thèmes transversaux retenus.

La revue à mi-parcours de l’UNDAF, prévue au milieu du temps de mise en œuvre des activités, est en train de s’exécuter.

L’évaluation finale devrait intervenir en fin 2019. Elle portera sur les résultats globaux du cycle de programmation de l’UNDAF.

**Les projets conjoints**

Lors de la retraite de janvier 2017 à Antananarivo, le Système des nations Unies aux Comores a adopté une Déclaration dans laquelle il s’engage, entre autres, à « poursuivre, renforcer et concrétiser l’initiative « Unis dans l’action » notamment par le développement et la mise en œuvre d’interventions communes et de projets conjoints axés sur des thématiques telles que le Genre, la Jeunesse et la Nutrition ».

En application de cet engagement, l’UNCT a priorisé, pour 2017, le développement de trois projets conjoints sur les thématiques : Genre, Nutrition et Jeunesse.

Pour le projet Genre, une mission de l’UNWOMEN était à Moroni pour faire une évaluation de la situation et un consultant a été recruté par le PNUD pour la rédaction du document de projet. Ce dernier devrait être disponible d’ici la fin du mois d’Août.

Pour le projet Jeunesse, il faut attendre la finalisation de la politique nationale de la jeunesse afin de pouvoir tirer des axes de cette politique afin de décrire le document de projet. Au cas où l’élaboration de la politique prendrait du retard, le projet pourra contribuer à sa finalisation et à sa mise en œuvre.

Les projets conjoints disposant de document et en démarrage sont les suivants :

**Le projet « Appui à l’amélioration de la gouvernance de la nutrition et à la réduction de la malnutrition en Union des Comores »**

**L’**objectif principal du projet est de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Les principaux résultats visés sont :

* L’amélioration de la gouvernance de la nutrition à travers le renforcement des capacités institutionnelles.
* L’adoption des bonnes pratiques nutritionnelles et alimentaires par les populations, les familles et les communautés cibles, y compris dans les situations humanitaires.
* L’utilisation des services de prévention et de prise en charge de la malnutrition par les populations cibles.

Le projet couvrira 11 districts sanitaires dont quatre à Anjouan, quatre à Ngazidja et trois à Mwali. Il sera exécuté de 2017 à 2019.

Le Ministère de la Santé sera responsable de l’exécution de ce projet à travers la Direction de la Santé Familiale. Les Directions Régionales de la Santé seront chargées de la mise en œuvre des interventions au niveau local. Les partenaires du système des Nations Unies appuieront la coordination, le plaidoyer et la mobilisation des fonds.

Le montant estimatif du budget est de 3 000 000 US$, dont 96.000 $US pour l’OMS et 480.000 $US pour l’UNICEF. Le montant non couvert est de 2.600.000 $US. La contribution du Gouvernement sera en nature. La gestion parallèle des fonds a été choisie.

**Le projet « Appui pour l’accélération de la réduction de la mortalité maternelle, infantile et néo-natale en Union des Comores ».**

Le projet devra s’exécuter en trois ans, de 2017 à 2019. Son objectif général est de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle de 172 à 146 pour 100 000 naissances vivantes, de la mortalité infantile de 50 à 33 pour 1000 et de la mortalité néonatale de 24 à 19,5 pour 1000 d’ici 2019.

Le montant estimatif du budget est de 2 589 400 US$, dont 185.000 $US pour l’OMS, 425.000 $US pour l’UNFPA et 250.000 $US pour l’UNICEF, avec un budget non couvert de 1.729.400 $US. La contribution du Gouvernement sera en nature. La gestion parallèle des fonds sera utilisée.

**Le projet « Gestion intégrée des déchets solides, ménagers et hospitaliers en Union des Comores ».**

Ce projet vise la mise en place d’un système opérationnel de gestion des déchets solides, ménagers et hospitaliers de l'agglomération de Moroni et des collectivités avoisinantes, ainsi qu’au niveau des 3 principaux centres hospitaliers du pays.

La contribution des agences du SNU est de 516.000 US$ dont 19.000 $US pour l’OMS, 200.000 $US pour le PNUD, 198.000 $US pour l’UNFPA, 99.000 $US pour l’UNICEF. L’apport du Gouvernement sera en nature. Le budget non couvert est de 234.000 $US. La gestion parallèle des fonds sera utilisée.

Les projets conjoints en cours d’exécution sont :

* La mise en place des systèmes nationaux des aires protégées (PNUD, UNESCO).

La stratégie de renforcement du système sanitaire et phytosanitaire des Comores (PNUD, FAO, OMS et ITC).

L’Amélioration de la compétitivité des exportations des filières vanille, ylang-ylang et girofle (PNUD et ITC).

* Les Collectivités territoriales mettent en place un système de gestion intégrées des déchets gestion (UNICEF, BIT, PNUD, OMS) ;
* L’assistance au processus électoral (UNICEF, PNUD, etc.) ;
* Les institutions disposent des outils et moyens nécessaires pour la gestion des risques et des catastrophes y compris la coordination intersectorielle (PNUD, OMS, etc.).
* La santé de la mère et de l’enfant (UNICEF, OMS, UNFPA, etc.)
* Etc.

Ces projets ne sont pas réellement conjoints. Ils n’ont pas de panier commun recevant les apports financiers des agences partenaires. Compte tenu des spécificités des agences impliquées, notamment de leurs normes et procédures internes, la modalité de gestion parallèle des fonds a été adoptée.

Les projets conjoints constituent une étape au passage au « Delivering As One » (DAO) ou « Unis dans l’Action ».

**Le Delivering As One (DAO)**

Le DAO a pour objectif de consolider les synergies programmatiques et opérationnelles entre les Fonds, les Programmes et les Institutions Spécialisées qui forment le Système des Nations Unies. Il s’agit de renforcer les impacts et les résultats de l’action de coopération du Système des Nations Unies en faisant un usage optimal des ressources humaines, techniques et financières. Le « Delivering As One » repose sur 5 piliers qui sont : (i) un Programme Unique, (ii) un Cadre Budgétaire Unique, (iii) un Leader Unique, (iv) des Services Opérationnels Communs et (v) une Stratégie Conjointe de Communication. Le DAO devra permettre au SNU de se concentrer sur ses avantages comparatifs pour un impact renforcé sur le développement et le bien-être des populations. La réforme devrait pousser les agences à être plus complémentaires.

Le point, ci-après, a été fait en 2016 sur l’état d’avancement vers le DAO :

- Elaboration et mise en œuvre de l’UNDAF : Le plan cadre des NU pour l’assistance aux Comores est mis en œuvre depuis 2008 avec deux phases : l’UNDAF2008-2014 et l’UNDAF 2015-2019. Les textes légaux ont été signés par le gouvernement en 2007 pour la première phase, et en 2014 pour la deuxième phase.

- Mise en place des groupes de résultats et des groupes thématiques : Des TDR ont été élaborés pour les groupes, lesquels ont été mis en place par Arrêtés ministériels. Ils sont fonctionnels. Chaque groupe de résultat est présidé par un Chef d’Agence. Il en est de même des groupes thématiques.

- Elaboration des revues annuelles de l’UNDAF : Chaque année, l’équipe pays met à disposition un rapport annuel de l’UNDAF. Une version provisoire est préparée par le Comité de gestion de l’UNDAF, avec l’appui du Comité suivi-évaluation. Cette version est transmise aux Groupes de Résultats (GRs). Les GRs la complètent et l’achemine au Bureau du Coordonnateur Résident pour consolidation. Après à la consolidation, le rapport est soumis au PMT pour un contrôle de qualité avant d’être partagé avec l’UNCT.

- Elaboration des plans de Travail Annuels (PTA) conjoints : Chaque année, les groupes de résultats développent leur PTA avec la participation des secteurs au niveau national. Ces PTA sont signés avec le Ministre des Affaires Etrangères.

- Elaboration d’un Cadre budgétaire commun à moyen terme (CBMT) et d’un Cadre budgétaire annuel (CBA) : Un Fichier avec toutes les contributions des agences est partagés par le RC à toutes les agences résidentes et non résidentes. Cependant, les agences communiquent difficilement leur budget.

- Stratégie conjointe de mobilisation des ressources : L’UNCT dispose depuis février 2015 d’une stratégie de mobilisation de ressources. Une cellule de mobilisation des ressources composée des représentants des agences du SNU a été créée afin de faire le suivi de la stratégie et mettre en œuvre un plan d’action pour l’année 2017.

- Mise en place du groupe communication : L’UNCG existe et est composé des différents chargés de communication des agences. Le Représentant de l’UNICEF appuie l’UNCG.

- Elaboration de projets conjoints : Plusieurs projets conjoints ont été élaborés et sont en instance de mise en œuvre.

**3.2. Etat de mise en œuvre technique de l’UNDAF**

**L’**état de mise en œuvre est établi par Effet et par Produit, qui sont, au préalable, rappelés.

**3.2.1. Effet N° 1 : D’ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents**.

### Produit 1.1 : Les populations pauvres et vulnérables notamment les femmes des zones cibles accèdent à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins

### En matière de micro finance, il y a eu la création et l’expérimentation de produits d’épargne et de crédit sous forme de tontine dans les Sanduks de Fomboni et Domoni. Cela a contribué au redressement des portefeuilles à risque de l’Union des Sanduks de la Grande Comore. Les acquis ont servi de base pour proposer un projet conjoint BIT/PNUD au financement de la BID à hauteur de 5 millions de dollars.

### Produit 1.2 : La compétitivité des produits issus des filières ylang, girofle et vanille est améliorée.

### Les efforts entrepris à ce niveau ont permis la structuration des producteurs des trois filières en 18 Sociétés Coopératives. Ils ont également permis à la chaine de valeurs de la filière girofle de disposer d’un plan d’action visant le renforcement de leur compétitivité. Les actions menées ont consisté notamment en une concertation entre les producteurs de girofles, les dirigeants de Sociétés Coopératives, les exportateurs et les représentants de services de l’Etat. A l’issue de la concertation, un plan d’action consolidé d’urgence pour la filière girofle a été validé et partagé avec tous les acteurs.

Pour renforcer les capacités d’exportation des acteurs des chaînes de valeur des actions ont été menées et ont permis les résultats suivants :

- 345 membres des sociétés coopératives ont été formées sur les bonnes pratiques de production et de transformation des produits de rente ;

- Les équipements et matériels destinés à renforcer les capacités de production des sociétés coopératives des trois filières sont acquis. Ceci permettra d’améliorer la qualité de la production des produits de rente.

### Produit 1.3 : Le pays dispose d’un système national d’aires protégées marine et terrestre cogérées avec les communautés locales et développe des activités économiques compatible avec les objectifs de conservation.

L’adoption en Conseil des Ministres de la loi sur les aires protégées des Comores et sa transmission officielle à l’Assemblée Nationale par le Gouvernement : En adoptant cette loi, le Gouvernement accompagne pleinement le processus de mise en place des aires protégées et a inséré la mise en place des aires protégées dans son plan de développement.

Le Plaidoyer et la signature par le Gouverneur de l’Ile de Mwali de l’arrêté portant constitution du Comité régional MAB de l’Ile de Mohéli : En attendant la mise en place, au niveau de l’Union, du comité national MAB, les autorités de l’île de Mohéli ont montré leur engagement au processus de classement de leur île en Réserve de Biosphère.

Processus de mise en place du Fonds Environnemental pour les Aires Protégées des Comores (FEC) : Il y a eu, dans ce cadre, la mise en place du Conseil d’Administration du FEC ; l’enregistrement des statuts régissant le FEC ; la validation des études économiques et juridiques ; le vote par le Conseil d’Administration de la FAPBM de l’enclenchement du processus de rapprochement avec le FEC.

La Mise en place de 40 comités de cogestion villageois en Grande Comore, où siègent 600 femmes : Ainsi, les aires protégées disposent des interlocuteurs fidèles, des partenaires et relais des informations auprès des communautés villageoises.

En outre, l’appui fourni a permis la délimitation géo-référencée des Aires Protégées terrestres et marines et la finalisation des nouvelles cartes des délimitations précises.

**Produit 1.4 : la Politique Commerciale de l'Union des Comores est renforcée**

Une politique agricole a été actualisée et une stratégie agricole formulée. Une société nationale de pêche et une Société privée de production des conserves de thon ont été créées. Par ailleurs, le pays a enclenché le processus formel d’adhésion à l’OMC à travers l’élaboration de l’aide-mémoire sur le régime du commerce extérieur. Des membres de la commission nationale des négociations ont été formés. Le code des investissements a été évalué et est en cours de validation. En plus, le gouvernement a été appuyé pour mener une enquête sur les barrières non tarifaires.

### Produit 1.5 : La Maison de l’Emploi (MDE) facilite et sécurisé l’insertion professionnelle de 5000 jeunes

Le SNU a permis l'insertion professionnelle de 307 jeunes. Ces emplois sont repartis dans le commerce, la restauration, l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'aviculture, l'artisanat, la coiffure, la couture et la sécurité. Par ailleurs, l’opérationnalisation de la Maison de l’Emploi a permis l’intégration des jeunes dans la prise de décisions pour la promotion de l’emploi des jeunes. 740 jeunes ont bénéficié des formations techniques et professionnelles. Cet appui a également permis au Gouvernement de disposer d'un Plan d'Urgence pour l'emploi des jeunes. Un Système d'Informatisation pour l'Emploi au niveau de la Maison de l'Emploi a été renforcé avec la mise à disposition des équipements informatiques, l'installation du logiciel et la formation du personnel. 25 jeunes femmes de ménage et 20 jeunes hommes spécialisés en mécanique automobile ont bénéficié d’un programme de formation professionnelle. Le Ministère de la Jeunesse et de l'emploi a pu disposer d'un plan pluriannuel de renforcement des capacités et d'un schéma de réformes. Il y a eu l’installation de la cellule de création d’entreprises à la MDE.

### Produit 1.6 : Appui à la mise en place et à la gestion des poulaillers familiaux pour l’amélioration de la nutrition et des ressources des ménages ruraux en Union des Comores

Dans le cadre de la promotion de la filière avicole, l’étude sur l’analyse de la filière est disponible et a permis d’élaborer un programme d’accompagnement du pays. Un projet à hauteur de 329 000 USD a été signé entre le Gouvernement et la FAO, et est en cours d’exécution.

### Produit 1.7 : Les capacités des groupements de revendeuses et des opérateurs en matière de transformation et commercialisation des produits locaux sont améliorées.

L’action du SNU a permis de mettre en place des parcelles de comparaison variétale de boutures de manioc et d’ouvrir une boutique d’intrants agricoles. Des formations de formateurs en analyse socio-économique des exploitations, entre autres, ont été réalisées.

En outre, des producteurs vulnérables ont été appuyés à travers les expérimentations dans les Champs École Paysan et ont bénéficié d’encadrement technique, d’intrants et de petits matériels. Le SNU a aussi appuyé la fabrication locale de matériel de sarclage du riz. De plus, il y a eu des formations sur l’approche champ école de 169 producteurs dont 82,25% des femmes et 28% des jeunes.

### Produit 1.8 : Le système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et les Capacités du Comité National du Codex Alimentarius sont renforcés

Un diagnostic du système national de sécurité sanitaire des aliments a été réalisé. La mise en place d’une stratégie de renforcement du système sanitaire et phytosanitaire en Union des Comores est intervenue afin d’assurer une meilleure sécurité alimentaire aux Comores. Sur la base des diagnostics élaborés et adoptés, des projets de textes règlementaires ont été définis et remis au Gouvernement. Une proposition de réorganisation du système de contrôle de qualité et de sécurité sanitaire des aliments et une proposition de mise en place d’un cadre de coordination et de concertation entre les intervenants dans le système de sécurité sanitaire des aliments ont été formulées. Des ateliers de formation sur l’accès au marché des produits végétaux ainsi que sur les procédures d’accès au marché de la filière Pêche ont été tenus ainsi que des ateliers de formation et de sensibilisation des acteurs et des décideurs politiques.

Les évaluations des capacités phytosanitaires, du dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments, du dispositif institutionnel du secteur de la pêche ont été réalisées et validées avec l’appui du PNUD et de la FAO, et serviront de base pour l’élaboration de la stratégie nationale SPS. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation des professionnels impliqués dans l’utilisation optimale des pesticides ont été réalisées. 6 cadres de l’administration centrale ont été formés et ont bénéficié de voyage d’études sur la protection des végétaux et sur la pêche. De même, une formation sur l’accord SPS a été organisée.

### Produit 1.9 : Les capacités de protection des bassins versants et de gestion de la fertilité du sol des communautés villageoises sont améliorées.

Un document de projet visant la promotion de l’agroforesterie à travers le développement et la mise en œuvre d’une politique appropriée est en cours de finalisation. Par ailleurs, les Comores ont bénéficié de l’appui pour le développement de la nouvelle stratégie des Pêches et de l’Aquaculture 2015-2020 au niveau de la COI. Le document du projet « Élaboration d’une stratégie nationale pour le développement du secteur agroforesterie » est en cours d’élaboration avec la FAO.

**3.2.2. Effet 2 : D’ici à 2019, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables.**

### Produit 2.1: Les capacités des institutions, des acteurs et des bénéficiaires du pré-primaire sont renforcées

Le gouvernement a engagé, avec l’appui du SNU, la révision et la finalisation du manuel d’éducation parentale existant et à la mise à jour du curricula du préscolaire à travers l’enseignement coranique rénové. La couverture de l’Enseignement Coranique Rénové (ECR) a augmenté : Sur 337 établissements scolaires publics, 169 offrent des classes ECR, soit 50,14% du total des écoles. 6.000 élèves de ces écoles ont bénéficié de fournitures de 152 matériels de jeux (Kits ECD) et 212 enseignants ont bénéficié d’une semaine de formation sur l’utilisation de ces kits.

### Produit 2.2 : L’accès, la qualité et les acquis au niveau primaire sont améliorés.

En 2015, au niveau de l’enseignement primaire, le taux d’achèvement est passé de 70% à 80% et le taux net d’admission est passé de 47.9% à 42%. Par contre, le taux de survie a atteint 65% et le taux de redoublement 17%. En 2015, l’inscription de 10,239 enfants déscolarisés ou à risque de non-scolarisation a été assurée dans des cours accélérés et en CP1 dans les zones cible du projet. En outre des mesures ont été prises pour assurer une fourniture de 311.500 manuels d’éveil de français et de mathématique pour 100% des élèves du CP. 93 salles de classes dans 23 écoles ont été construites ou réhabilitées. 150.000 élèves du primaire public et privé ont bénéficié de manuels d’éveil. La production de matériel de sensibilisation sur la prise en charge des enfants vivant avec un handicap a été appuyée. 7.700 élèves de 34 écoles primaires ont bénéficié de 35 constructions et 62 réhabilitations de salles de classe et de leur équipement en table-bancs.

### Produit 2.3 : Un système de formation de base aux métiers et de préparation au marché du travail est assuré.

Le SNU a appuyé la formation professionnelle de 110 jeunes dans des métiers porteurs liés à l’aviculture, l’apiculture, la pêche, la coiffure, la couture et l’artisanat.  22 jeunes ont pu bénéficier de formation des formateurs en technique de communication. Cette formation a permis aux responsables des structures d’encadrement des jeunes, aux pairs éducateurs et aux gestionnaires de programmes destinés à la jeunesse de disposer d’outils et de compétences spécifiques leur permettant de mieux communiquer avec les jeunes.

### Produit 2.4 : Demande, accès et utilisation accrue d’un paquet complet d’interventions en santé maternelle, néonatale et infantile, y compris dans les situations humanitaires

Le renforcement du PEV a été poursuivi à travers l’approvisionnement en vaccins et matériel de vaccination, l’amélioration de la capacité de stockage et la qualité de la chaine de froid, la formation d’un logisticien national, et l’appui technique à l’élaboration d’un projet de renforcement du système de santé (RSS) pour la mobilisation des ressources auprès de l’Alliance GAVI.

Le SNU a doté l’ensemble des districts sanitaires en médicaments pour la prise en charge des urgences obstétricales, ainsi que le renforcement des capacités de 25 prestataires de services. Un appui a été fourni pour mener des séances de sensibilisation. L’ensemble des districts a été doté de kit de médicament pour la consultation prénatale.

Le SNU a recruté et mis à la disposition onze sages-femmes dans quatre districts sanitaires ciblés sur les dix-sept.

Le système d’information sanitaire a été renforcé à travers un appui en production d’outils de collecte de données sur la santé.

 L’ensemble de formations sanitaires ont été approvisionné en produits contraceptifs et la formation en ER/PF de 50 prestataires de services a été assurée.

Des interventions ont été menées pour accroitre l’offre de soins de santé : réhabilitation de maternités, dotation en médicaments, matériel et équipement de structures de santé pour la prise en charge de la femme enceinte, des accouchements et des urgences néonatales. Des appuis techniques et financiers ont été apportés à l’élaboration de la stratégie « Chaque nouveau-né un plan d’action 2016-2020 » et au développement du programme SR-PF 2016-2019. Une formation de 15 formateurs a été réalisée sur la santé du nouveau – né. Une campagne de vaccination a eu lieu en 2016 et a permis d’atteindre environ 90% des enfants âgés 6 à 59 mois

###  Produit 2.5 : Demande, accès et utilisation accrue de services intégrés de prévention, de traitement, de soins du paludisme, de la tuberculose et des IST/VIH et soutien des PVVIH, y compris la prise en charge psychosociale et nutritionnelle

Les capacités des acteurs des programmes de santé ont été renforcées sur la prévention de la transmission mère – enfant et la gestion des données sur le paludisme. Le plan stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA et le Guide de prise en charge du VIH ont été révisés. La politique de la gratuité de la prise en charge médicale et biologique des PVVIH est en vigueur. La Direction de la Lutte contre le SIDA a reçu 27 000 tests pour assurer le dépistage systématique du VIH chez les femmes enceintes. Un paquet minimum d’intervention pour la lutte contre le VIH / Sida a été apporté au niveau district pour améliorer la prévention et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.

La mise en œuvre de la stratégie de la santé communautaire a permis de former 75 jeunes en communication. Le SNU a apporté son appui à la finalisation/révision du Guide de santé, à l’élaboration des notes conceptuelles VIH, Paludisme et Tuberculose. D’autres activités ont été menées avec l’appui des agences du SNU. Il s’agit, entre autres, de la supervision des activités de lutte contre le paludisme dans les districts de santé et de la formation de l’équipe nationale à la gestion des données du paludisme.

### Produit 2.6 : Demande, accès et utilisation accrue des services de promotion, prévention et de prise en charge de la malnutrition, y compris dans les situations humanitaires

Le SNU a appuyé la mise en œuvre d’un projet d’Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant couvrant 69 villages et ciblant 9200 enfants de moins de cinq ans. Les capacités de prise en charge de la malnutrition sont renforcées à travers l’approvisionnement régulier en intrants nutritionnels. Une campagne de dépistage intégrée à la supplémentation à la vitamine A et au déparasitage à l’Albendazole a été organisée en Juin 2016. La prise en charge de la malnutrition est améliorée à travers la disponibilité des centres de prise en charge de la malnutrition au niveau des districts sanitaires. Les enfants de moins de 5 ans diagnostiqués malnutris sont traités gratuitement dans ces centres nutritionnels.

### Produit 2.7 : Accès, utilisation et gestion améliorés des services et infrastructures d’eau et assainissement, y compris en situation humanitaire.

Un projet d’émissions radio-télévisées sur la santé et l’environnement a été élaboré. La formation de trois techniciens d’hygiène et assainissement était programmé pour 2015 mais n’a pas pu être réalisé, faute de ressources financières suffisantes. Un programme pilote sur le marketing de l’assainissement a été initié en 2016. Le concept du Système d’Information sur l’Eau aux Comores (SIEC) a été validé. La politique nationale en eau et assainissement adoptée en 2014 n’a été vulgarisée qu’en 2016.

### Produit 2.8 : Demande, accès et utilisation accrus des services de protection sociale, particulièrement pour les populations les plus vulnérables

Les capacités en matière de collecte, de traitement et d’exploitation des données sur les conditions de vie des populations ont été renforcées pour 4 nouveaux agents de la Direction nationale et la Direction régionale d’Anjouan en charge de la protection sociale.

Par ailleurs, 539 ménages vulnérables ont reçu ces transferts monétaires, bénéficiant ainsi à 1 687 enfants de moins de 18 ans, pour un montant total de 41.9 millions de francs comoriens.

En vue de renforcer la mise en œuvre et la coordination des interventions de protection sociale dans le pays, environ une trentaine d’agents du niveau central et de l’île de Ngazidja ont été formés sur des thématiques relatives à la protection sociale, y compris les mécanismes des filets sociaux, de sécurité et de transferts monétaires. Une base de données a été développée avec le support technique et financier de l’Unicef.

### Produit 2.9 : Demande, accès et utilisation accrus des services holistiques de protection des femmes et des enfants

De nouveaux locaux des services d’écoute et de protection des enfants victimes de violence de Ngazidja et de Mohéli ont été inaugurés. Ces locaux ont été réhabilités et équipés avec l’appui des fonds de l’Opération Riyali. Le service d’écoute d’Anjouan s’est vu alloué des locaux au sein du CHR de Hombo qui ont été aménagés et équipés avec l’appui de l’UNICEF. Le renforcement des capacités de ces services d’écoute dans les trois îles a permis d’améliorer davantage la protection des enfants contre les différentes formes de violence et d’abus. En 2015, 460 cas d'actes de violence et de mauvais traitements des enfants ont été enregistrés dans les trois services d’écoute et de protection des enfants dont plus de la moitié à Anjouan (244 cas).

L’UNFPA a fourni un appui pour le renforcement des capacités du personnel (25) sur la prise en charge psychologique des cas de violence basée sur le Genre.

La cartographie et l’évaluation formative du système de protection de l’enfant ont porté notamment sur les services d’écoute et ont formulé plusieurs recommandations en vue de renforcer les services holistiques de protection des enfants.

### Produit 2.10 : Les autorités nationales disposent des évidences et des outils opératoires pour augmenter les ressources budgétaires en faveur de la santé des plus défavorisés

Les comptes nationaux de la santé de 2015 sont en cours de finalisation. 25 cadres nationaux ont été formés sur la méthodologie SHA2011 d’élaboration des comptes de la santé. Les équipes ont été formées sur le terrain pour la collecte des données. En outre, le pays dispose des évidences sur la pauvreté des ménages à partir des données de l’enquête 1-2-3.

### Produit 2.11 : Les capacités des groupes cible sont renforcées au niveau de la culture de la paix, du civisme et de la citoyenneté.

Le SNU a appuyé l’organisation d’une formation de 108 jeunes leaders sur l'éducation civique, les droits humains, la démocratie et la citoyenneté en 2015, et financé l’élaboration des modules et d'un manuel de formation.

### Produit 2.12 : Les autorités nationales disposent d’outils pour le renforcement des systèmes de santé et la mise en œuvre des soins de santé primaire

Le profil national des ressources humaines issu du recensement 2016 est élaboré. Un appui a été apporté à la formation de 7 médecins en spécialité médicale telle que l’imagerie médicale, l’anesthésie – réanimation, en biologie médicale, etc. Une stratégie de santé communautaire a été élaborée, ainsi qu’une stratégie de communication sur le PEV.

### Produit 2.13 : La Gouvernance et le leadership pour renforcer le partenariat, la coordination et la gestion des services sanitaires sont améliorés

Un appui a été apporté au ministère pour l’organisation des PTFs, la tenue de deux réunions des partenaires IHP+, d’une réunion de coordination technique du CNTS et du CNS, et des réunions de revues et de planification annuelles pour 2015 et 2016 et de missions conjointes et à l’élaboration des textes d’application du code de la santé.

### Produit 2.14 : La règlementation Sanitaire international est mise en œuvre

Les outils de surveillance et de communication pour la mise en œuvre du RSI ont été élaborés et reproduits. Les données de surveillance des maladies sont collectées, analysées régulièrement, et partagées sous forme de bulletins épidémiologiques.

Un appui a été apporté au Ministère de la santé pour la création et la mise en place d’équipes techniques aux niveaux de l’aéroport international et du port de Moroni pendant la période de l’épidémie d’Ébola. Cependant, le système de surveillance sanitaire au niveau des frontières n’est pas mis en place.

### Produit 2.15 : Un cadre opérationnel de préparation et de réponse aux situations humanitaires est en place.

Le SNU a supporté la mise en œuvre des activités dans le cadre de la préparation et de la réponse aux situations humanitaires comme l’organisation des réunions de coordinations du Comité National de gestion des risques et catastrophes du secteur de la santé.

### Produit 2.16 : Demande, accès et utilisation accrue des services de promotion, prévention et de prise en charge des Maladies Non Transmissibles(MNT)

Les 17 districts sanitaires ont été dotés en matériels de dépistage de MNT et des protocoles de prise en charge des MNT ont été élaborés et validés. Les 17 médecins de district et certains infirmiers ont été formés sur la prise en charge des MNT. La promotion, la prévention et la prise en charge des MNT a été renforcée par la dotation de matériel de dépistage dans 10 formations sanitaires. Les 7 districts sanitaires d’Anjouan ont été formés pour le dépistage et le traitement des MNT.

### Produit 2.17 : Les capacités des groupes cible sont renforcées au niveau de la culture de la paix, du civisme et de la citoyenneté.

Aucune activité n’a été réalisée au niveau de ce Produit.

### Produit 2.18 : Les capacités renforcées au niveau institutionnel pour le développement et l'opérationnalisation des stratégies inclusives et fondées sur des preuves pour améliorer la planification et la gestion du secteur au niveau national

L’UNICEF, en qualité d’agence de coordination et entité de gestion des fonds du partenariat mondial pour l’éducation, a contribué à une revue conjointe à mi-parcours du plan intérimaire de l’éducation 2013-2015. Cette revue a souligné le manque de capacités nationales pour mieux coordonner et piloter le secteur de l’éducation. Une feuille de route a été établie et validée par le Ministère de l’éducation nationale en collaboration avec ces partenaires en décembre 2015. Des missions de conseil ont été organisées pour améliorer les systèmes d’information du ministère de l’éducation. En 2016, avec l’appui du SNU, le Gouvernement a obtenu des fonds du Partenariat Mondial pour l’Éducation pour l’élaboration d’un Plan de Transition du Secteur de l’Éducation (PTSE) 2018-2020 qui vise prioritairement le renforcement des capacités de gestion de l’éducation à tous les niveaux. Ainsi, une série d’actions de renforcement des capacités est entreprise, notamment l’analyse succinct de performance et du fonctionnement du système éducatif, la simulation macroéconomique et financier de la politique éducative à l’horizon 2026 et la mise à jour de la politique éducative, qui ont nécessité beaucoup de formations : 4 cadres ont participé à un atelier sur l’analyse sectorielle, 13 cadres à des formations sur la planification sectorielle, et 15 cadres ont bénéficié de séances de renforcement des capacités dans la préparation du Budget programme pour l’éducation (CDMT), tous les responsables administratifs (environ 50 cadres de l’administration) et les chefs d’établissement scolaires publics (environ 520 acteurs de l’éducation) à tous les niveaux du système éducatif ont été formés et sensibilisés sur le PTSE et disposent du Plan d’Actions Triennal Budgétisé qui couvre l’ensemble des interventions à conduire dans le période 2018-2020.

### Produit 2.19 : la capacité de l'institution de formation des enseignants pour les écoles secondaires

Aucune activité n’a été réalisée au niveau de ce Produit.

### Produit 2.20 : L'accès des femmes aux programmes d'éducation de base de qualité pour l'alphabétisation fonctionnelle

L’UNESCO a appuyé l’organisation d’une journée international de l’alphabétisation avec pour thème « alphabétisation et société durable ». L’UNICEF a engagé un processus d’éducation parentale, incluant des aspects d’alphabétisation et de renforcement des compétences de la vie courante, qui touchera en grande partie les femmes. Les outils de travail permettant l’accès des parents, en particulier les femmes, au programme d’éducation parentale ont été finalisés.

### Produit 2.21 : La connaissance et la formation avancée pour la construction de sociétés du savoir et de soutenir d'autres niveaux du système éducatif

Un projet est en cours sur la mise en place d’un campus virtuel avec l’Université des Comores. Une demande de financement a été faite auprès des partenaires, plus particulièrement la BID.

**3.2.3. Effet N° 3 : D’ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l’homme et de résilience.**

### Produit 3.1 : Les institutions nationales, insulaires et communales disposent des capacités et des cadres opérationnels et assurent la promotion du Genre et des Droits de l’Homme

Concernant le volet Genre, 22 personnes ont été formées pour appuyer le Groupe thématique Genre du Système des Nations Unies. La Journée Internationale de la Femme (JIF) et la journée mondiale de lutte contre les Violences basées sur le genre ont été célébrées avec l’implication effective des Organisations de la société civile. Les structures nationales en charge du Genre ont été formées à la prise en charge, juridique, psychologique et médicale des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG). Un lot d’équipement informatique et des mobiliers de bureau ont été acquis au profit de la commission nationale des droits de l’homme et des libertés. Les nouveaux locaux affectés aux services d’écoute et de protection des enfants victimes des violences à Anjouan et à la Grande Comore ont été réhabilités et équipés. Le programme de transfert de fonds au profit des personnes vulnérables a été étendu dans trois localités. Il a été réalisé l’appui à l’évaluation de la PNEEG en vue d’une réactualisation. Le commissariat national à la promotion du genre a été appuyé pour participer à la IXème table ronde des premières dames du COMESA. Le service d’écoute d’Anjouan a été doté d’un lot d’équipement informatique et des mobiliers de bureau. Des membres des forces de l’ordre ont bénéficié d’une formation sur le rôle des femmes dans les organes de sécurité. Un journaliste de l’Office de radio et Télévision des Comores (ORTC) a bénéficié d’une formation organisée au Kenya par l’Union Africaine sur la lutte contre les mariages des enfants.

### Produit 3.2 : Les capacités nationales en matière de réforme administrative, de planification, de coordination, de production, d’analyse et de diffusion de données sont renforcées

L’une des activités phares dans ce domaine est l’appui à l’organisation technique et financier du 4ème Recensement Général de la Population et d’Habitas (RGPH) aux Comores. A ce propos plusieurs activités ont bénéficié de l’appui du système des Nations Unies. Un plaidoyer a été notamment fait auprès du Gouvernement et des partenaires pour la mobilisation des ressources pour le RGPH. Un appui a été donné pour la mise en place du cadre institutionnel de la réalisation du RGPH à travers un décret portant sur l’organisation du RGPH, des Arrêtés ministériels pour la mise en place du Bureau National du Recensement (BNR), du Comité National du Recensement (CNR), du Comité Technique du Recensement(CTR), etc.

Il y a eu l’élaboration et la validation du document du projet du Recensement Général de la Population et d’Habitat (RGPH), le recrutement et la mise en place d’une unité de gestion du RGPH, et la formation de 94 agents et assimilés pour la réalisation des travaux de cartographie censitaire du RGPH. Les travaux de cartographie ont été réalisés. L’ensemble des documents techniques pour le RGPH ont été élaborés, le RGPH pilote réalisé, et les données ont été analysées et discutées lors d’un atelier national.

Sur le plan logistique, le projet RGPH a été équipé en équipements informatiques et matériels de cartographie, et a bénéficié de fournitures de bureau.

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques du personnel de l’Institut National de la Statistique des Etudes Économiques et Démographiques (INSEED), trois bourses de formation à l’IFORD de Yaoundé en Démographie ont été octroyées. De même, la mise à la disposition de l’INSEED d’un conseiller technique principal (CTP) a été un appui à la réalisation du RGPH.

Dans le domaine de la disponibilité de données pour la prise de décisions et l’orientation des politiques et programme, une étude approfondie sur les Violences Basées sur le Genre et l’état des besoins non satisfaits de Planification Familiale a été réalisé à partir des données de l’EDS/MICS. Le document a été multiplié en 200 exemplaires.

Un Appui a été apporté au ministère de la santé à l’élaboration et à la mise en œuvre du Plan National de Développement du Système National d’Information Sanitaire 2015-2019. En outre, dans le domaine de la coordination de l’aide,  une plateforme regroupant les partenaires de coopération bi- et multilatérale a été mise en place. Un appui technique a été apporté au pays à l’élaboration de la note technique demandant l’adhésion des Comores à l’initiative International Health Partnership (IHP+) et à l’élaboration d’une note technique sollicitant d’inclure les Comores parmi les pays devant bénéficier du Vème programme de suivi de la performance.

Les capacités des directions et services chargés de la protection sociale, ont été renforcées dans le domaine de la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités, notamment avec la réception des équipements informatiques et de communication. Le personnel de ces entités a été formé sur la collecte et la saisie de données d’enquête. Six personnes ont été formées sur la méthodologie de l'enquête des ménages, la supervision et le contrôle de qualité et le traitement informatique des données.

### Produit 3.3 : Les capacités nationales en matière de réforme administrative, de planification, de coordination, de production, d’analyse et de diffusion de données sont renforcées

Pour le Recensement pilote, une formation d’une poule de formateurs de 18 personnes a été réalisée qui, leur tour, ont formé 85 personnes ressources.

Des émissions radiotélévisées ont été réalisées pour la sensibilisation des populations au sujet du RGPH. Au plan logistique, le projet RGPH a été équipé en équipements informatiques, matériels de cartographie et de fournitures de bureau.

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques du personnel de l’Institut National de la Statistique des Études Économiques et Démographiques (INSEED) trois bourses de formation ont été octroyées.

Un Appui a été apporté au ministère de la santé en vue de l’élaboration et de la mise en œuvre du Plan National de Développement du Système National d’Information Sanitaire. Les capacités des directions et services chargés de la protection sociale, ont été renforcées dans le domaine de la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités, notamment avec la réception d’équipements informatiques et de communication. Le personnel de ces entités a également été formé sur la collecte et la saisie de données d’enquête.

### Produit 3.4 : Des structures de prévention, de médiation et de résolution des conflits sont disponibles et opérationnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PBF, un recensement des associations des jeunes a été réalisé et 350 jeunes dont 155 filles ont été formés en médiation sociale, résolution pacifique des conflits, leadership et plaidoyer, avec l’appui de l’UNFPA. Un réseau des femmes leaders pour la paix a été mis en place, et 500 femmes ont été formées en médiation et gestion des conflits. Les agents formés ont été constitués en structures communautaires. Un réseau opérationnel de jeunes leaders pour la paix a été mis en place avec ses textes réglementaires et ses structures. Un Centre convivial d’échanges et de promotion de paix a été appuyé dans chaque île. Un atelier national de réflexion stratégique a eu lieu pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Dans le domaine de la gestion des processus électoraux, les actions menées ont permis le renforcement des capacités de la CENI et de la Direction générale des élections par la dotation en matériels informatiques. Le mode opératoire relatif au fichier électoral biométrique a été élaboré, ainsi qu'un inventaire exhaustif de tous les biens acquis par le projet « d'appui à l'élaboration du fichier électoral biométrique de l'Union des Comores ». Le bâtiment abritant le Centre National de Traitement des Données Électorales (CNTDE) a été réhabilité et les défaillances techniques relatives au fonctionnement de l’infrastructure informatique, notamment les applications VRS et AFIS, ont été corrigées.

L’UNESCO a apporté un appui à l’association des femmes journalistes pour le renforcement de capacité dans le secteur du journalisme d’investigation. Des campagnes de sensibilisation télé ont été réalisées pour la promotion du vivre ensemble, civisme, citoyenneté et culture de la paix.

En matière de gouvernance démocratique, l’assistance du PNUD a permis de renforcer la contribution des femmes à un environnement apaisé, facilitant ainsi la tenue d’élections libres, démocratiques et inclusives à travers les élections présidentielles et des gouverneurs des îles de 2016.

En matière de prévention des conflits, les actions conduites par le PNUD ont permis une meilleure maitrise/résolution des tensions et conflits potentiels liés aux élections, à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant des structures de femmes et de jeunes. En effet, cette dynamique a été portée tout au long du processus électoral (2016) par la « Plateforme de veille des femmes et des jeunes pour des élections apaisées et crédibles en Union des Comores » regroupant dix (10) organisations de la société civile, mises en place à cet effet. Ceci a permis une expérience de monitoring et d’observation électorale innovante appréciée par les différentes parties prenantes au processus électoral.

En matière de réforme du secteur de la sécurité, la diffusion de la Politique nationale de défense et de sécurité « KATIBA» sous forme de livre édité (100 exemplaires), a permis au Pays de disposer définitivement d’une stratégie nationale en la matière et d’un outil de mobilisation de ressources auprès des partenaires potentiels.

Dans ce domaine, il y a eu également la construction de 5 infrastructures de défense et de sécurité comprenant : la construction d’un Commissariat central de la police nationale de trois niveaux à Mutsamudu (Anjouan) ; des infrastructures annexes de l’Ecole nationale de la Police à Patsy (Anjouan) ; la réhabilitation/construction du camp militaire d’Ongoni (Anjouan) et deux brigades de la police nationale à Mohéli et en Grande Comore. Seule la Brigade de la police de la grande Comore n’est pas finalisée. Le PNUD a entamé des discussions avec les autorités compétentes afin que l’Etat puisse jouer pleinement son rôle dans la finalisation de ce chantier.

Sur le plan organisationnel, la mise en réseau de 10 associations de la société civile issues des 3 îles s’est traduite par le développement de compétences réelles en matière d’observation électorale et de monitoring de la violence électorale, en milieu urbain, péri-urbain et rural.

**3.2.4. Effet N°4 : D’ici à 2019, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises.**

### Produit 4.1 : Le pays dispose des capacités, des outils et des technologies d’adaptation nécessaires pour réduire la vulnérabilité de l’agriculture au changement climatique

Pour les années 2015 et 2016, l’appui du SNU à travers le PNUD a porté sur des initiatives d’adaptation dans le domaine de l’eau et de l’agriculture. En ce qui concerne la gestion durable de l’eau, ont été réalisés des travaux de pose de la conduite de refoulement pour l’approvisionnement durable en eau potable de la capitale et ses environs, et l’installation des équipements hydromécaniques au niveau des sites de production d’eau  potable TP5, ONU4 et d’une unité de traitement. A Anjouan et à Mohéli, la construction de réseaux d’adduction d’eau en vue d’améliorer l’accès durable à l’eau à des fins agricoles et domestiques ont permis l’alimentation durable en eau potable des neuf communautés villageoises. L’expérience réussie au niveau de ce projet a permis au pays d’entamer le processus pour porter à l’échelle cette initiative d’adaptation. Ainsi, avec l’appui du PNUD, le Ministère en charge de l’eau a pu élaborer et soumettre au Secrétariat du Fonds
Vert pour le Climat la note conceptuelle pour un nouveau projet de grande envergure (50.000.000$) d’adaptation de la gestion de l’eau aux changements climatiques. Le projet est inscrit dans le programme de travail du Fonds Vert pour le Climat. Les éléments constitutifs du manuel (observation, collecte, concentration au niveau central) sont déjà identifiés et intégrés dans le schéma global d'acquisition des données primaires, de leur traitement pour l'élaboration des produits agro-météorologiques, ainsi que de leur diffusion auprès des usagers. Ceci couplé à l’acquisition et l’installation des équipements de mesure des paramètres hydrométéorologiques et agro-météorologiques, ainsi que d’une station Synergie (Eumetcast) en partenariat avec l’Agence Nationale de l’Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM) a permis d’assurer la collecte permanente des données météorologiques et agro météorologiques. Et, pour la première fois, la Direction de la météorologie est en mesure d’établir des prévisions météorologiques de façon autonome, et ainsi, de produire des bulletins météorologiques, ainsi que des bulletins agro météorologiques décadaires.

L'appui technique et financier apporté a permis de déployer le plan de formation élaboré avec l’appui du projet, à travers des formations in-situ et à l’extérieur auprès d’institutions spécialisées : (i) 2 agents de l'ANACM envoyés en formation à AGRHYMET (au Niger) depuis 2016 (pour une durée de 3 ans). A leur retour, ces ingénieurs occuperont les unités agro-météorologiques insulaires à Anjouan et Mohéli ; (ii) La formation de 8 cadres sur l’agro-météorologie et la formation du personnel du service agro météo (in-situ) sur la production des bulletins agro météo. Ceci a permis à l’Agence Nationale de l’Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM) de produire d’une manière autonome et à court terme des prévisions météorologiques et des bulletins agro météorologiques destinées aux utilisateurs cibles (décideurs, grand public, pêcheurs, agriculteurs, secteur privé, institutions comme : la DNSAE, la DGSC, la Direction des Routes, l'INRAPE et les CRDE).

L’approche de stabulation pour l’élevage des caprins et des bovins a été développée, ce qui permet d’opérer une meilleure gestion de la consommation en eau. L’appui technique fourni aux 6 Centres Régionaux de Développement Economique a permis l’opérationnalisation d’un système de vulgarisation agricole innovant et de proximité, notamment à travers la diffusion de matériel végétal et la mise en place d’aménagement antiérosifs (ananas, légumineuses, graminées fourragères,…) , de techniques de restauration de la fertilité des sols, de 186 compostières . Il y a eu, également, l’introduction pour essai de plants de variétés tolérantes au climat dans plusieurs zones et à des altitudes différentes, après acclimatation au niveau des CRDEs et de l’INRAPE (bananiers variété FHIA 17, 18, et 23 ; pomme de terre Désiré, Spunta, Jeannette, et Bernadette).

Pour soutenir ces initiatives, l’action menée a également permis l’élaboration participative de lignes directrices pour l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole. Ces lignes directrices serviront de directives pour le choix de bonnes pratiques dans le secteur agricole. Pour mettre en œuvre les lignes directrices sur le terrain, 4 "guides pratiques de terrain" ont été élaborés. Il s’agit : (i) d'un guide sur la valorisation et la gestion de l’eau, (ii) d'un guide sur les techniques de défense et de restauration des sols, (iii) d'un guide sur les techniques économiques d'élevage caprin et (iv) d'un guide sur les techniques économiques d'élevage bovins.

Le travail effectué dans le cadre de la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a permis de procéder à l’évaluation des ressources hydriques d’Anjouan, de mettre en place un système de suivi de la ressource, et de mettre en œuvre pour la première fois dans le pays un projet de démonstration de la GIRE au niveau de la ville de Mustamudu sur l’île d’Anjouan. Un laboratoire d’analyse de l’eau a aussi été installé à Anjouan.

La réalisation des activités liées à la résilience du secteur agricole aux changements climatiques a enregistré des changements satisfaisants dans la méthodologie de travail des Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE) suivant des normes scientifiques, avec, notamment, la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles qui a permis l’aménagement de 714 ha, pour 1784 paysans (42% de femmes).

En termes de coopération, le partenariat établi avec l’Université des Comores a permis d’initier un plan d’analyse des sols dans les terroirs des 6 CRDEs.

### Produit 4.2 : Les institutions disposent des outils et moyens nécessaires pour la gestion des risques et des catastrophes y compris la coordination intersectorielle

Un appui technique et financier du SNU a été apporté pour l’actualisation du Plan de contingence multi-aléas 2015 – 2016 et pour l’élaboration des plan ORSEC (Organisation de secours) dans les îles.

La création d’une Base de données Géographiques de référence nationale, avec l’appui du SNU, a permis à la Direction Générale de la Sécurité Civile de disposer d’un outil d’interaction et de communication avec la Plateforme Nationale de Prévention et réduction des Risque de Catastrophe (PNPRRC), et pour l’élaboration des cartes thématiques. De même, l’équipement des unités de sapeurs-pompiers en camion-citerne a permis de multiplier considérablement les capacités opérationnelles d’intervention. L’appui du SNU a permis au pays de disposer d’une stratégie nationale pour la réduction des risques des catastrophes.

 En outre, un appui a été apporté sur la mise en place d’une base de données sismique permettant d’assurer une surveillance régulière des activités du volcan Karthala.

Les actions menées ont permis la mise en place d'une unité pilote de volontaires de sécurité civile dans la Commune de Mbadani, à Ngazidja, regroupant 6 localités. Ce qui a permis de former 100 volontaires de sécurité civile.

En ce qui concerne la coordination, le pays dispose de cinq secteurs cibles identifiés dans le plan de contingence.

### Produit 4.3 : Le pays dispose du cadre politique, juridique et réglementaire nécessaire pour promouvoir le développement des énergies renouvelables

L’appui du SNU a permis l’exploration de surface du volcan Karthala dans le cadre de l’initiative géothermie et de confirmer le potentiel du pays, grâce à un partenariat PNUD/Nouvelle Zélande/Gouvernement de l’Union des Comores. De plus, le SNU a accompagné le pays dans l’élaboration d’une feuille de route sur l’énergie devant permettre de mieux orienter et cibler les investissements du pays dans le domaine de l’énergie.

De même, le SNU a accompagné, par un appui technique, le Bureau Géologique des Comores dans l’élaboration du nouveau Code Minier des Comores, qui va permettre au pays de disposer d’un cadre légal pour le développement de la géothermie notamment.

### Produit 4.4 : Les Collectivités territoriales mettent en place un système de gestion intégrées des déchets

L’appui technique et financier fourni par le SNU a permis au pays d’élaborer les documents techniques requis dans la perspective de mobiliser 3.000.000$ auprès du FEM pour un projet de gestion intégrée des déchets solides et hospitaliers pour la capitale et les centres hospitaliers El-Maarouf, de Hombo et de Fomboni.

Par ailleurs, en matière d’assainissement, l’UNESCO a facilité la participation du Ministère de la production à des ateliers au niveau régional dans le secteur de l’eau.

**3.3. Etat de mise en œuvre financière de l’UNDAF**

**3.3.1. Financement de l’UNDAF**

Les ressources financières estimatives, en dollars américains (USD), projetées pour la mise en œuvre de l’UNDAF 2015-2019 des Comores, est de 94 835 000 USD.

Le budget déjà mobilisé est de 56 426 000 $US, soit 59,5%. Ce taux de mobilisation au départ est assez faible.

Les plus grands contributeurs sont :

* Le PNUD : Budget prévisionnel : 44.200.000 $US ; Budget mobilisé : 37 800 000 $US.
* L’UNICEF : Budget prévisionnel : 20.885.000 $US ; Budget mobilisé : **7. 226 000 $US.**

L’Effet N° 2 a le plus gros budget (32 320 000 $US), et l’Effet N° 3 le plus petit budget (12 115 000). La prépondérance budgétaire de l’Effet N° 2 se justifie dans la mesure où il concerne des domaines sociaux prioritaires pour les populations, notamment, l’éducation et la formation continue ou professionnelle, la santé, la nutrition, l’eau et l’assainissement, et la protection sociale. L’Effet N° 1 vient en deuxième position en termes de budget (26 300 000 $US). Cela se justifie aussi dans la mesure où cet Effet adresse un domaine également prioritaire, à savoir la question de l’emploi et de l’accroissement des revenus des ménages.

Tableau N° 2 : Budget prévisionnel, budget mobilisé, budget à mobiliser de l’UNDAF en $US

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Agences du SNU | Effet 1 | Effet 2 | Effet 3 | Effet 4 | Totaux | Fonds disponibles | Fonds à mobiliser |
| PNUD | 10 800 000 |  | 9 700 000 | 23 700 000 | 44 200 000 | 37 800 000 | 6 400 000 |
| UNFPA |  | 7 300 000  | 800 000 | 400 000 8 500 000 | 8 500 000 | 4 000 000 | 4 50à 000 |
| UNICEF |  | 19 770 000  | 1 115 000 |  | 20 885 000 | 7 226 000  | 13 659 000 |
| FAO | 10 500 000 |  |  |  | 10 500 000 | 2 150 000  | 8 350 000 |
| ILO | 5 000 000 | 1 000 000 | 500 000 |  | 6 500 000 | 1 000 000 | 5 500 000 |
| OMS |  | 4 250 000 |  |  | 4 250 000 | 4 250 000 |  |
| Total | 26 300 000 | 32 320 000 | 12 115 000 | 24 100 000 | 94 835 000 | 56 426 000 | 38 409 000 |

Source : UNDAF 2015-2019

Figure N° 1 : budget de l’UNDAF par Effet

Source : Les consultants

Figure N° 2 : budget de l’UNDAF par agence

Sources : Les consultants

Figure N° 3 : Budget prévu, mobilisé, à mobiliser, par Effet



Source : Rapports financiers de l’UNDAF

Figure N° 4 : Budget prévu, mobilisé, à mobiliser, par Agence

****

Source : Rapports financiers de l’UNDAF

**3.3.2. Exécution financière de l’UNDAF**

Tableau N° 3 : Taux d’exécution financière

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation budgétaire | Ressources allouées en 2015 | Ressources allouées en 2016 | Ressources totales allouées | Ressources dépensées en 2015 | Ressources dépensées en 2016 | Ressources totales dépensées | Taux d’exécution financière |
| Montants en $US | 14.825.888 | 12.979.952 | 27.805.840 | 11.883.389 | 12.047.671 | 23.931.060 | 86,06% |

Sources : Les consultants

Pour les deux années d’exercice, 2015 et 2016, les ressources totales allouées ont été de 27.805.840 $US pour des dépenses de 23.931.060 $US, soit un taux d’exécution financière de 86,06%. (Cf. Tableau N° 2)

La situation des dépenses par année est la suivante :

**Exercice 2015**

* Ressources prévues : 13.355.879 $US ;
* Ressources allouées : 14.825.888 $US ;
* Ressources dépensées : 11.883.389 $US ;
* Taux d’exécution financière : 80,15%.
* Taux de mobilisation des ressources : 111%

Le taux d’exécution financière de 80,15% indiquent qu’en 2015, toutes les sommes prévues n’ont pas été dépensées. Il y a un faible niveau d’absorption des fonds.

Le taux de mobilisation de 111% atteste que les efforts de mobilisation des ressources ont été probants et ont permis de mobiliser plus de ressources que prévues.

**Exercice 2016**

* Ressources prévues : 11.937.872 $US ;
* Ressources allouées : 12.979.952 $US ;
* Ressources dépensées : 12.047.671 $US ;
* Taux d’exécution financière : 92,81%.
* Taux de mobilisation des ressources : 108%

En 2016, également, le taux d’exécution financière de 92,81% montre que le niveau de consommation des ressources est faible. Le taux de mobilisation de 108% indiquent qu’on a mobilisé plus de ressources que prévues.

## Tableau N° 4: Répartition des ressources financières (dollars US) planifiées, allouées et dépensées par année en 2015



Source : Revue annuelle 2015 de l’UNDAF

## Tableau N° 5: Répartition des ressources financières (dollars US) planifiées, allouées et dépensées par année en 2016



Source : Revue annuelle 2016 de l’UNDAF

**3.4. Performances de l’UNDAF selon les critères majeurs en matière d’évaluation**

## 3.4.1. Analyse des effets/résultats de l’UNDAF

Les résultats de l’UNDAF sont de trois ordres : les résultats immédiats et de court terme appelés « Produits » ; les résultats de moyen terme  appelés « Effets » ; et les résultats de long terme, ou effets des effets, appelés « Impacts ».

Compte tenu de la durée de la mise en œuvre sous revue, 2,5 ans, ce sont les résultats immédiats, de court et moyen terme qui pourront être observés. Les effets de long terme, c’est-à-dire les impacts, qui sont observables à une échéance plus longue, ne pourront pas encore être appréciés à ce stade.

Ainsi, les effets de l’UNDAF considéré sont ceux constitués par les incidences/conséquences immédiats, à court et moyen termes, directs ou indirects, attendus ou inattendus, des actions mises en œuvre.

**Résultats sur la génération des revenus et la création d’emplois**

Le**s** actions conduites au niveau de l’Effet N° 1 de l’UNDAF ont concerné les questions d’intégration au commerce mondial, la formation professionnelle, l’emploi des jeunes, la conservation de la biodiversité, le développement des filières agro-pastorales et la gestion durable des ressources naturelles. De par ces différents domaines, cet Effet a contribué à l’atteinte de plusieurs objectifs de développement durable notamment : ODD 1 sur l’élimination de la pauvreté, ODD 2 sur la faim, ODD 5 sur l’égalité des genres, ODD 8 relatif au travail décent et la croissance économique et ODD 15 relatif à la vie terrestre.

Cependant, de réelles avancées significatives en matière de génération de revenus et de création d’emplois ne sont pas encore perceptibles. Des actions sont entreprises, mais les résultats finaux tardent à se manifester :

On peut ainsi noter, par exemple, les situations mitigées suivantes :

* Il y a eu la formation de 235 producteurs en entreprises sociales et en technique de production, de 36 membres de coopératives en gestion financière, et leur équipement en outils de production. Cependant, les actions menées ne permettent pas, après deux années de mises en œuvre du projet, de promouvoir des nouveaux marchés et des opportunités d’affaires.
* 18 coopératives ont été créées avec l’assistance du SNU pour améliorer la compétitivité des exportations des filières des rentes (vanille, ylang et girofle). Mais on n’a pas observé un réel accroissement de leur capacité d’intégration et de négociation avec les autres acteurs de la filière.
* L’appui du SNU à travers le BIT a permis la mise en place du Système d'Information pour l'Emploi au niveau de la Maison de l'Emploi à travers la mise à disposition des équipements informatiques, l'installation d’un logiciel et la formation du personnel pour assurer le fonctionnement du Système. Mais ceci n’a pas encore débouché sur des créations d’emplois.
* Un projet de promotion de l’aviculture a été élaboré avec l’assistance, mais il n’a pas encore vu le jour.

Il est à noter, par ailleurs, que :

* Des actions prévues pour le renforcement des groupements et des opérateurs pour la transformation des produits locaux prévus n’ont pas encore démarré.
* Bien qu’une étude de faisabilité ait été faite, le laboratoire de référence pour les questions sanitaires et phytosanitaires n’a pas encore vu le jour.

**Résultats sur l’accès aux services sociaux de base**

La mise en œuvre de l’Effet N°2 de l’UNDAF a eu des répercutions positive sur l’accès des populations aux services sociaux de base tels que les services de santé, d’éducation, d’alimentation et de nutrition, d’eau et assainissement. Les actions entreprises ont contribué à l’atteinte de plusieurs objectifs de développement durable notamment : ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, ODD 4 sur l’éducation de qualité, ODD 6 sur l’eau propre et l’assainissement et ODD 10 sur les inégalités réduites.

Ainsi, on peut citer les résultats tangibles suivants :

* En 2015, le taux d’achèvement du cycle d’enseignement au primaire a atteint 74,2% et le taux de redoublement réduit à 17%, dépassant ainsi les cibles prévues pour 2016 qui étaient de 71,1% et 19,4%, respectivement.
* Une campagne intégrée de dépistage de la malnutrition, de déparasitage et de supplémentation en vitamine A des enfants âgés de 6 mois à 5 ans a été réalisée et a permis de couvrir environ 86% des enfants cibles.
* Au cours de l’année 2016, la couverture de l’Enseignement Coranique Rénové (ECR) a augmenté. Sur 337 établissements scolaires publics, 169 offrent des classes ECR, soit 50,14% du total des écoles. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la cible de 55% préfixé pour 2016.
* 17 districts sanitaires ont été dotés durant toute l’année en vaccins, produits contraceptifs, matériel de vaccination et réactif de dépistage pour la prévention de la transmission mère enfant du VIH.
* Une campagne de vaccination a été réalisée qui a permis d’atteindre environ 90% des enfants âgés 6 à 59 mois.
* Le paludisme est en voie d’élimination et le pays est déclaré libre de la circulation du virus de la poliomyélite sauvage.
* 86,04% des enfants cibles ont reçu la vitamine A ; 86,29% sont déparasités et 85,68% ont été touchés par le dépistage de la malnutrition.
* Les enfants de moins de 5 ans diagnostiqués malnutris ont été traités gratuitement dans les centres nutritionnels.
* 539 ménages vulnérables ont reçu des transferts monétaires, bénéficiant ainsi à 1 687 enfants de moins de 18 ans, pour un montant total de 41.9 millions de francs comoriens.
* 3 services d'écoute et de protection des enfants victimes de violence ont eu à traiter 413 cas en 2016 d’enfants victimes de violence, de négligence et de maltraitance, dont 190 cas ont bénéficié d’une assistance médicale et 172 d’une assistance juridique.

Cependant, les résultats ci-après n’ont pas été obtenus parce que certaines activités prévues n’ont pas été réalisées. Il s’agit notamment de :

- Le renforcement des capacités des groupes cible au niveau de la culture de la paix, du civisme et de la citoyenneté.

- Le renforcement de la capacité de l'institution de formation des enseignants pour les écoles secondaires.

-  L'accès des femmes aux programmes d'éducation de base de qualité pour l'alphabétisation fonctionnelle.

- La connaissance et la formation avancée pour la construction de sociétés du savoir et le soutien d'autres niveaux du système éducatif.

- L’appui à la transition des enfants de 12-14 ans vers un programme de préprofessionnalisation,

Ces activités n’ont pas été réalisées parce que l’appui financier externe attendu n’a pas être mobilisé.

**Résultats sur l’amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique**

La mise en œuvre de l’Effet N° 3 de l’UNDAF a contribué au renforcement de la gouvernance politique, en mettant l’accent sur la consolidation de la démocratie et la paix, le renforcement des capacités nationales, l’état de droit et la disponibilité de données pour aider à la prise de décision et à la planification. Il va aussi contribuer à l’atteinte des ODD

N° 5 (Égalité entre les sexes); N° 10 (Réduction des inégalités); N° 11 ([Villes et communautés durables](http://www.globalgoals.org/fr/global-goals/sustainable-cities-and-communities/)) et N°16 (Justice et paix).

Les résultats notables suivants peuvent être cités dans ce cadre :

* Le programme de transfert de fonds au profit des personnes vulnérables a touché près six localités et 2548 personnes dont 1285 enfants.
* L’organisation technique et financière du 4ème Recensement Général de la Population et d’Habitas (RGPH) aux Comores.
* Le renforcement des capacités des directions et services chargés de la protection sociale dans le domaine de la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités, notamment avec la réception d’équipements informatiques et de communication.
* La mise en place d’un Réseau opérationnel de jeunes leaders pour la paix avec ses textes réglementaires et ses structures, et d’un Centre convivial d’échanges et de promotion de paix dans chaque île, animé par les jeunes leaders de paix, les femmes médiatrices de paix et les associations des sages-femmes.
* La mise en place de la Plateforme de veille des femmes et des jeunes pour des élections apaisées et crédibles, constituée de trois chambres (technique, Analyse et Alerte), composées d’expertises en matière d’analyse politique, juridique, d’acteurs influents sur le plan religieux et social, ainsi que de femmes leaders. La plateforme a permis de susciter109 alertes lors des élections, lesquelles ont été enregistrées et gérées de façon pacifique.
* Le renforcement des capacités de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et de la Direction générale des élections.
* La mise en réseau de 10 associations de la société civile issues des 3 îles qui s’est traduite par le développement de compétences réelles en matière d’observation électorale et de monitoring de la violence électorale, en milieu urbain, péri-urbain et rural.
* La réalisation d’une cartographie et d’une évaluation du Système de protection de l’enfance.

**Résultats sur l’amélioration de la résilience**

La mise en œuvre de l’Effet N° 3 a eu des incidences sur la résilience des populations. L’Effet 3 a contribué de manière significative à la plupart des objectifs de développement durable, notamment les ODD N° 6; 7; 11; 12 et 13, qui concernent l’élimination de la pauvreté ; l’élimination de la faim ; la bonne santé et le bien- être ; l’eau propre et l’assainissement ; l’énergie propre et d’un coût abordable ; les villes et communautés durables ; la consommation et la production responsables ; les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Les résultats ci-après peuvent être cités à cet effet :

- L’acquisition et l'acclimatation de 30 000 vitro-plants de variétés de banane de type FHIA dont la diffusion des rejets est au bénéfice des communautés cibles.

- La mise à la disposition à 653 paysans dont 51% de femmes de 45 tonnes de semences de pomme de terre résilientes issues de 4 variétés dont 3 nouvellement introduites dans le pays.

- La mise à l'échelle de l'initiative d'introduction du tarot en zones marécageuses qui s'est traduite par la récupération de 36 ha de terre auparavant considérées comme impropres à la culture et par un accroissement du nombre de pieds plantés de 20 000 à 300 000, au bénéfice de 425 exploitants dont 80% de femmes.

- La vulgarisation des bonnes pratiques agricoles qui a permis l’aménagement de 714 ha pour 1784 paysans dont42% de femmes.

- La mise en place d'une unité pilote de volontaires de sécurité civile dans 6 localités pour un total de 9243 habitants soit 9% des communes cibles.

- L’élaboration d’une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et de son Plan d’action.

**Notation selon le critère majeur des effets/impacts de l’UNDAF**

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère « Effets/Résultats de l’UNDAF », l’indicateur « Coefficient d’effets »(CoE) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Les facteurs d’appréciation des effets de l’UNDAF | La notation |
| Facteur « a » : Contribution de l’Effet N° 1 de l’UNDAF à la génération des revenus et à la création d’emplois | 0,5/1 |
| Facteur « b » : Contribution de l’Effet N°2 de l’UNDAF à l’accès aux services sociaux de base | 0,5/2 |
| Facteur « c » : Contribution de l’Effet N°3 de l’UNDAF à l’amélioration de la gouvernance | 1/1 |
| Facteur « d » : Contribution de l’Effet N° 4 de l’UNDAF à l’amélioration de la résilience | 1/1 |

Le Coefficient d’effets (CoE) s’obtient ainsi qu’il suit :

CoE = a + b + c +b =0,5+0,5+1+1= 3/5

On en conclue que le niveau d’obtention des effets immédiats, de court et moyen termes de l’UNDAF est bon.

**3.4.2. Analyse de la pertinence de l’UNDAF**

Dans l’analyse de la pertinence de l’UNDAF, il s’est agi de vérifier la convergence entre, d’une part, l’UNDAF à travers ses effets, ses produits et ses actions, et, d’autre part, la SCA2D, les OMD, les Programmes pays des agences du SNU et les stratégies régionales.

**Cohérence entre l’UNDAF et la SCA2D, les OMD et les autres engagements internationaux**

Il y a eu un alignement temporel entre l’UNDAF et de la SCA2D qui couvrent tous la même période 2015-2019, et cela pour permettre une meilleure cohérence. L’élaboration des deux documents a été synchronisée. Les Groupes des Résultats du SNU et les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) en charge de la préparation du SCA2D ont travaillé de concert et se sont accordés sur les domaines et les thématiques prioritaires à retenir.

Les quatre Effets de l’UNDAF sont alignés sur trois des quatre Axes de la SCA2D et sur les OMD.

Ainsi :

L’Effet 1 de l’UNDAF, à savoir, « D’ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d’emplois décents » est aligné sur l’axe stratégique 1 de la SCA2D qui concerne « l’accélération, la diversification et la durabilité de la croissance ».

### Cet Effet contribue, par ailleurs, à l’atteinte de deux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à savoir : L’OMD N° 1 «  Réduire l'extrême pauvreté et la faim » ; et l’OMD N° 3 «  promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

L’Effet 2 qui est « D’ici à 2019, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables » est adossé à l’Axe 3 de la SCA2D : « Renforcement de l’accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages ».

### Cet Effet contribue également à l’atteinte de quatre OMD, qui sont : l’OMD N° 2 « assurer à tous l'éducation primaire » ; L’OMD N°4 « réduire la mortalité infantile » ; L’OMD N° 5 « améliorer la santé maternelle » ; L’OMD N° 6 « combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies ».

L’Effet 3, à savoir « D’ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l’homme et de résilience » est en cohérence avec l’Axe 4 de la SCA2D qui est : « Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine ». Il est aligné avec l’OMD N° 8 « construire un partenariat mondial pour le développement ».

L’Effet 4 « D’ici à 2019, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises » est aligné sur l’Axe 4 de la SCA2D.

Cet Effet contribue à l’atteinte de l’OMD N° 7 « assurer un environnement humain durable »

On observe, ainsi, qu’il n’y a que l’Axe 2 de la SCA2D « Développement des infrastructures de soutien à la croissance » qui n’est pas pris en charge par un Effet de l’UNDAF.

En outre, l’UNDAF est en cohérence avec les principaux engagements internationaux souscrits par les Comores. Il prend en compte, au niveau de plusieurs de ses Effets, les recommandations du rapport de l’Examen Périodique Universel (EPU) de la Convention relative aux Droits de l’Enfant (CDE), de la Convention sur l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’Egard des Femmes (CEDEF), de la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre des Enfants (CADBE) et de la Charte Africaine de la Jeunesse. L’UNDAF prend aussi en considération les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment la convention N° 111 engageant les Etats à promouvoir l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi, ainsi que l’élimination de toute discrimination de rémunération.

Figure N° 5 : Alignement entre les Effets de l’UNDAF et les Axes de la SCA2D

S

C

A

2

D

Axe

N° 1

U

N

D

A

F

EFFET

N° 1

Axe

N° 2

EFFET

N° 2

Axe

N° 3

EFFET

N° 3

Axe

N° 4

EFFET

N° 4

Source : Les consultants

**Cohérence entre l’UNDAF et les programmes pays des agences du SNU**

Les programmes pays des agences du Système des Nations Unies, sont, dans leur ensemble, alignés et en cohérence avec l’UNDAF.

Ainsi, on peut noter ce qui suit :

Le programme de l’UNICEF est structuré, entre autres, autour des programmes sectoriels de santé/nutrition, d’eau/hygiène/assainissement, d’éducation pour tous, de promotion et de protection des droits de l’enfant et de la femme, de participation et développement des jeunes, et de politiques sociales et de planification. Ces programmes s’inscrivent dans l’Effet N° 2 de l’UNDAF.

La stratégie de coopération de l’OMS est articulée autour d’axes stratégiques tels que : (i) le renforcement des politiques et des systèmes de santé ; (ii) l’amélioration de la santé maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents ; (iii) le renforcement de la lutte contre la maladie et (iv) la promotion de la santé. La mise en œuvre de ces axes stratégiques contribue à la réalisation des produits des Effets N°2 et 4 de l’UNDAF.

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) de la FAO est articulé autour de trois Domaines prioritaires, à savoir : Le renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ; le renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural ; la prévention et la gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l’adaptation aux changements climatiques**.** Ainsi, on note que le CPP s’inscrit dans les Axes 2 et 4 de l’UNDAF.

Le programme pays de l’UNFPA est en cohérence avec les produits de l’Effet 3 de l’UNDAF.

Le CPAP du PNUD est articulé sur des interventions d’assistance à l’élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement, de soutien à la bonne gouvernance politique, économique, administrative et judiciaire. Il est en avec cohérence les Axes N° 1, 2 et 3 de l’UNDAF.

On peut relever, en conclusion, que l’UNDAF est mis en œuvre à travers les programmes spécifiques des agences du SNU et qu’une matrice unifiée a été élaborée et mise en œuvre pour assurer une cohérence des interventions. En ce sens, il y a, a priori, et de fait, un alignement des programmes de coopération pays avec l’UNDAF.

**Notation selon le critère majeur de la pertinence**

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère de la pertinence, l’indicateur « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Les facteurs d’appréciation du niveau de pertinence de l’UNDAF | La notation |
| Facteur « a » : degré d’alignement des objectifs et activités de l’UNDAF avec la SCA2D | 2/2 |
| Facteur « b » : degré d’alignement des objectifs et activités de l’UNDAF avec les ODD et autres engagements internationaux | 2/2 |
| Facteur « c » : degré d’alignement de l’UNDAF avec les programmes pays des agences du SNU | 1/1 |

Le Coefficient de pertinence (CP) s’obtient ainsi qu’il suit :

CP = a + b + c =2+ 2+1= 5/5

On en conclut que l’UNDAF a une très bonne pertinence.

##

## 3.4.3. Analyse de la prise en compte de la dimension « durabilité »

La prise en compte de la dimension « durabilité » dans l’UNDAF a été appréciée à travers cinq facteurs, à savoir :

* L’élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégie de référence, de textes législatifs fondateurs et d’outils de planification ;
* La prise en compte de la dimension environnement et préservation des ressources naturelles ;
* L’organisation et la participation des bénéficiaires ;
* L’investissement dans le facteur humain, notamment dans la formation, l’information et la sensibilisation des acteurs et des bénéficiaires ;
* L’appropriation de l’UNDAF par l’Etat, le Gouvernement et ses services techniques.

Ainsi, concernant :

**L’élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies, textes législatifs et outils de planification** : Les documents basiques et fondateurs sont des gages de durabilité en ce sens qu’ils balisent le terrain pour le futur, tracent le chemin pour l’avenir et conçoivent des instruments pour l’action. On note, y relatif,  que  l’UNDAF a appuyé la formulation et/ou la mise en œuvre, entre autres :

* De la stratégie nationale d’expansion et de gestion inclusive des aires protégées ;
* De l’avant-projet de loi sur la gestion des aires protégées ;
* Du système d’information sur l’emploi ;
* Du plan pluriannuel de renforcement des capacités de l’administration publique ;
* De la stratégie nationale pour le développement du secteur agroforesterie ;
* Des politiques et stratégies en matière de santé et de nutrition.

**La prise en compte de la dimension environnementale:** L’UNDAF, dans plusieurs de ses projets, prend en compte la dimension environnementale et préservation des ressources naturelles. Il en est ainsi, entre autres :

* Du développement du projet de mise en place du réseau national des aires protégées ;
* De l’inventaire de la biodiversité marine ;
* De la signature, par l’Etat comorien, des accords de Paris lors de la COP 22.

**La formation et l’information** : L’UNDAF a développé un important programme de formation, information et sensibilisation des populations ou des acteurs de développement. Ainsi, on peut citer, par exemple :

* La formation de 235 producteurs en entreprises sociale et en techniques de production ;
* La formation de 45 jeunes hommes et femmes en mécanique automobile ;
* La formation de 169 producteurs sur l’approche champ école ;
* La distribution de manuels scolaires à 150.000 élèves du primaire.

**L’organisation et la participation des bénéficiaires :** A la faveur de l’intervention des agences du SNU, un appui a été apporté à l’organisation des populations, comme, par exemple, la mise en place de coopératives dans le secteur des filières agricole. Mais, globalement, la participation et l’appropriation des populations bénéficiaires sont mitigées.

**L’appropriation de l’UNDAF par l’Etat, le Gouvernement, les services techniques et les populations bénéficiaires** : L’appropriation de l’UNDAF par la partie nationale semble mitigée. En effet, les éléments ci-après ne sont pas des gages d’une réelle appropriation de l’UNDAF par l’Etat :

* Le non versement, ou le versement tardif ou partiel de la contrepartie nationale pour participer au financement de l’UNDAF. Ceci a eu un impact négatif sur l’atteinte des objectifs.
* Les projets mis œuvre avec l’appui du SNU sont perçus et même appelés « Projet du PNUD » ou « Projet de l’UNICEF » ou « Projet de la FAO », par exemple.
* La faible participation de la partie nationale dans les instances de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de l’UNDAF.

 **Notation selon le critère majeur de la durabilité**

Pour ce critère de la durabilité, l’indicateur « Coefficient de durabilité »(CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d et e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Les facteurs d’appréciation du niveau de durabilité de l’UNDAF | La notation |
| Facteur « a » : degré de prise en compte de la dimension environnement | 0,5/1 |
| Facteur « b » : degré ou importance des activités de formation, d’information, de sensibilisation et de renforcement des capacités | 1/1 |
| Facteur « c » : degré d’organisation, de participation ou d’implication des bénéficiaires à la mise en œuvre de l’UNDAF | 0,5/1 |
| Facteur « d » : degré d’appropriation de l’UNDAF par les acteurs étatiques et les populations bénéficiaires. | 0,5/1 |
| Facteur « e » : degré d’appui à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques, stratégies et textes fondateurs et de référence | 1/1 |

Le Coefficient de durabilité (CD) s’obtient ainsi qu’il suit :

CD = a + b + c + d + e = 3,5/5

L’UNDAF a une assez bonne durabilité.

## 3.4.4. Analyse de la prise en compte de la dimension « genre »

La mise en œuvre de l’UNDAF a relativement pris en compte la dimension « genre », notamment à travers les aspects de lutte contre les violences faites aux femmes, de formation et d’autonomisation des femmes. On peut ainsi noter les activités ci-après, y relatives :

* Mise en place de micro-crédits, sous forme de tontine, au profit des femmes ;
* Organisation d’un concours sur le financement de micro-projets pour les jeunes entrepreneurs dont le lauréat fut une femme qui a, par ailleurs, bénéficiée d’un appui pour installer une unité de production ;
* Formation en techniques de production agricole, en 2015, de 169 producteurs dont 82% était des femmes ;
* Rescolarisation, en 2015, de 10.239 enfants déscolarisés, dont 4.264 filles ;
* Recrutement, en 2015, de 11 sages-femmes dans 4 districts sanitaires pour assurer la prise en charge des grossesses ;
* Approvisionnement de l’ensemble des formations sanitaires en produits contraceptifs et formation de prestataires en techniques contraceptives.
* Intégration de la dimension violence faites aux femmes dans les services d’écoute et de protection des enfants victimes de violence.

Pour ce critère de la prise en compte de la dimension genre, l’indicateur « Coefficient du genre »(CG) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Les facteurs d’appréciation du degré de prise en compte de la dimension genre de l’UNDAF | La notation |
| Facteur « a » : degré de prise en compte des femmes lors de l’élaboration et la mise en œuvre de l’UNDAF | 0,5/1 |
| Facteur « b » : degré de prise en compte spécifiques des femmes dans les bénéficiaires de l’UNDAF | 1,5/2 |
| Facteur « c » : degré d’autonomisation et de protection sociale des femmes dans le cadre de l’UNDAF | 1,5/2 |

Le Coefficient genre (CG) s’obtient ainsi qu’il suit :

CG = a + b + c = 3,5/5

On en conclut que l’UNDAF a un bon degré de prise en compte de la dimension « genre ».

## 3.4.5. Analyse de l’efficacité de l’UNDAF

Il a fallu, pour apprécier l’efficacité de l’UNDAF, établir le rapport entre les prévisions et les réalisations. C’est-à-dire qu’il a été nécessaire d’établir le taux de réalisations des activités pour les deux ans de mise en œuvre, 2015 et 2916, par Produit, par Effet, et pour l’ensemble de l’UNDAF. L’exploitation des rapports de revue annuelle a permis de faire cette situation. Ainsi, à l’issue des calculs intermédiaires, on obtient le tableau de synthèse ci-après :

Tableau N° 6: Taux de réalisation des activités par Effet, par année, et pour l’UNDAF

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Effet N° 1 | Effet N° 2 | Effet N° 3 | Effet N° 4 | Ensemble UNDAF |
| Année 2015 | 78,3% | 69,7% | 95% | 77,5% | 80,1% |
| Année 2016 | 87,2% | 66% | 94% | 95,6% | 85,7% |
| 2015/2016 | 82,7% | 67,8% | 94,5% | 86,5% | 82,8% |
|  |  |  |  |  |  |

Source : Calcul réalisé par les consultants à partir des données des revues annuelles

Il ressort, ainsi, que les différents taux de réalisation des activités sont les suivants :

* Taux de réalisation global des activités (TRGA) de l’UNDAF au cours des deux années de mise en œuvre (2015 et 2016) : 82,8%.
* Taux de réalisation des activités par Effet (TRAE) :

TRA de l’Effet N°1 = 82,7% ;

TRA de l’Effet N° 2 = 67,8% ;

TRA de l’Effet N° 3 = 94,5% ;

TRA de l’Effet N° 4 = 86,5%.

On en conclut que l’UNDAF s’est exécuté avec une bonne efficacité.

## 3.4.6. Analyse de l’efficience de l’UNDAF

L’analyse de l’efficience s’est faite par la mesure du rapport entre les résultats obtenus et les moyens financiers utilisés.

Pour le critère de l’Efficience,l’indicateur « Taux d’efficience » (TEF) a été utilisé. Il met en rapport le taux d’exécution technique, ou taux de réalisation des activités (TRGA), et le taux d’exécution financière (TEF).

Pour le taux d’exécution financière, tel que développé au chapitre 3.3.2, les ressources totales allouées étant de 27.805.840 $US pour des dépenses de 23.931.060 $US, il est de 86,06%.

Pour le taux d’exécution technique, ou taux de réalisation des activités, tel que développé au point 3.3.5 ci-dessus, il est de 82,8%.

En rapportant le taux d’exécution financière (TEF) au taux de réalisation globale des activités (TRGA) on obtient le taux d’efficience (TEFF).

TEFF = TRGA/TEF x 100 = 82,8/86,06 x 100= 96,2 %.

Ce qui veut dire que le niveau de réalisation des activités (82,8%) est légèrement inférieur au niveau de réalisation des dépenses (86,06%).

On en conclut que l’UNDAF s’est exécuté avec une bonne efficience globale.

Cette efficience peut aussi s’apprécier par Effet :

* Taux d’efficience de l’Effet N°1 (TEFF N° 1) :

TEFF N° 1 = TRA de l’Effet N°1 / TEF x 100 = 82,7 / 86,06 = 96,0% ;

* Taux d’efficience de l’Effet N°2 (TEFF N° 2) :

TEFF N° 2 = TRA de l’Effet N°2 / TEF x 100 = 67,8 / 86,06 = 78,7% ;

* Taux d’efficience de l’Effet N°3 (TEFF N° 3) :

TEFF N° 3 = TRA de l’Effet N°3 / TEF x 100 = 94,5 / 86,06 = 109,8% ;

* Taux d’efficience de l’Effet N°4 (TEFF N° 4) :

TEFF N° 4 = TRA de l’Effet N°4 / TEF x 100 = 86,5 / 86,06 = 100,5%.

On en conclut que les Effets N° 3 et N° 4 se sont exécutés avec une très bonne efficience, et les Effets N° 1 N° 2 avec une bonne efficience.

# IV.PROPOSITION DE METHODOLOGIE POUR UN REAJUSTEMENT DE L’UNDAF PAR RAPPORT A LA SCA2D REVISEE

**4.1. Contexte du réajustement de l’UNDAF**

L’UNDAF 2015-2019 a été élaboré en synchronie avec la SCA2D 2015-2019, et ceci a permis d’adosser le plan cadre des NU sur le référentiel du Gouvernement. Il y a un alignement effectif entre les Effets de l’UNDAF d’une part, et les Axes de la SCA2D et les OMD, d’autre part. Par ailleurs, bien que l’UNDAF ait été élaboré avant les Objectifs de Développement Durable (ODD), on note, à postériori, qu’il en prend en compte plusieurs.

Ainsi :

L’Effet 1 de l’UNDAF est aligné sur l’axe stratégique 1 de la SCA2D et sur l’ODD N°1 ([Éradication de la pauvreté](http://www.globalgoals.org/fr/global-goals/no-poverty/)), l’ODD N°2 ([Lutte contre la faim](http://www.globalgoals.org/fr/global-goals/no-hunger/)), l’ODD N°5 (Égalité des genres), l’ODD N°8 (Travail décent et croissance économique), et l’ODD N°15 ([Protection de la faune et de la flore terrestres](http://www.globalgoals.org/fr/global-goals/life-on-land/)).

L’effet 2 est adossé à l’Axe 3 de la SCA2D et sur l’ODD N°3 (Bonne santé et bien-être), l’ODD N°4 (Éducation de qualité), l’ODD N°6 (Eau propre et assainissement), et l’ODD N°10 (Réduction des inégalités).

L’Effet 3 est en cohérence avec l’Axe 4 de la SCA2D et avec les ODD N° 6 ; 7 ; 11 ; 12 et 13.

L’Effet 4 est aligné sur l’Axe 4 de la SCA2D et sur les ODD 1, 2, 3, 6, 7, 11, 12, 13 et 17.

Les nouvelles autorités de l’Union des Comores ont lancé un chantier pour la révision de la SCA2D afin d’y intégrer leurs nouvelles priorités et prendre en compte les l’Agenda 2030 pour le développement durable, ainsi que l’Agenda 2063 de l’Union africaine.

Le Commissariat général au plan a démarré, à cet effet, les processus préliminaires suivants :

* L’actualisation de l’évaluation de la fragilité. Elle a été conduite en 2014. Le rapport est en voie d’être présenté aux parties prenantes pour validation technique.
* La conduite d’une analyse RIA en vue d’évaluer le degré de préparation du pays à mettre en œuvre les ODDS et aboutir à une première priorisation.
* La conduite d’un processus MAPS qui devrait permettre une bonne prise en compte des nouvelles priorités nationales dans la stratégie et à une intégration efficace et efficiente des engagements internationaux, notamment les ODD, et créer les bases pour une mise en œuvre réussie. Une première mission a eu lieu. Le rapport des travaux est attendu.

Avant la phase de rédaction du document, il est prévu une actualisation du profil de pauvreté et l’actualisation du cadrage macro-économique.

Par ailleurs, un exercice a été mené au niveau du gouvernement qui a abouti à l’élaboration d’un programme d’investissement quinquennal regroupant les priorités en matière d’infrastructures. Les autorités souhaitent dans la mesure du possible annexer ce programme à la SCA2D révisée.

Tous ces processus devraient aboutir à une version révisée de la SCA2D à laquelle le Système des Nations Unies l’UNDAF devra de s’aligner.

Il a donc été demandé à la mission en charge d’appuyer la revue à mi-parcours de l’UNDAF de proposer une approche méthodologique et formuler des recommandations pour la conduite du processus d’ajustement de l’UNDAF à la nouvelle version de la SCA2D.

L’UNDAF 2015-2019 ayant été élaboré avant l’adoption des ODD n’a pas pu prendre, textuellement, ceux-ci en compte, même s’il a pris en considération les OMD. Il s’en suit donc qu’il faut réajuster l’UNDAF à l’aune des ODD.

**4.2. La démarche méthodologique pour le réajustement de l’UNDAF**

# Etape N°1 : Mise en place du dispositif institutionnel

Une structure devra être mise en place pour prendre en charge le réajustement de l’UNDAF. Il devra s’agir d’une structure conjointe, regroupant des représentants des agences du SNU et du Gouvernement. Afin d’éviter la multiplication des organes, et permettre une participation active de toutes les parties prenantes, il faudrait utiliser les dispositifs existant. Il est donc proposé de faire une relecture des termes de référence des groupes de résultats prévus dans le pilotage de l’UNDAF. Cette relecture devra se faire à la lumière du dispositif de suivi-évaluation prévu dans la SCA2D révisée.

# Les TDR réexaminés et actualisés des groupes de résultats fixeront leurs missions, attributions, composition et organisation. Le gouvernement pourrait prendre un Arrêté ou un Décret adoptant ces TDR révisés.

# Etape N° 2 : Relecture des Effets et Produits de l’UNDAF à l’aune de la SCA2D révisée

Les groupes de résultants révisés travailleront à la relecture des 4 Effets de l’UNDAF et des Produits qui s’y rattachent, afin d’analyser le degré de prise en compte des priorités définies dans les programmes du Plan d’action de la nouvelle SCA2D. Il s’en suivra une identification des activités pouvant être prises en compte dans l’UNDAF par rapport aux avantages comparatifs du SNU, des disponibilités budgétaires et des recommandations de la revue à mi-parcours de l’UNDAF.

# Etape N° 3 : Relecture des Effets et Produits de l’UNDAF à l’aune des ODD priorisés

Les GR devront aussi réexaminer des Effets et Produits de l’UNDAF, afin d’analyser le degré de prise en compte des 17 ODD définis sur le plan international et qui auront été priorisés au niveau national. Il s’en suivra une identification des activités pouvant être prises en compte dans l’UNDAF.

**Etape N° 4** :**Validation technique des propositions des groupes de résultats**

 Les propositions de réajustement de l’UNDAF qui seront faites par les Groupes de résultats seront techniquement validées par le Comité de gestion et de suivi de l’UNDAF.

**Etape N° 5: Validation politique des propositions de réajustement**

Les propositions de réajustement techniquement validées par le Comité de gestion et de suivi de l’UNDAF seront soumises au Comité de pilotage de l’UNDAF pour une validation politique.

**Etape N° 6 Elaboration du plan d’action 2018-2019.**

Un plan d’action 2018-2019 devra être élaboré pour la mise en œuvre du processus de réajustement.

**4.2. Chronogramme pour le réajustement de l’UNDAF**

Le processus de réajustement pourrait se faire selon le chronogramme suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activités | Période | Responsables |
| Etape N1 : Mise en place du dispositif institutionnel* Relecture des TDR des GRs
* Adoption des TDR révisés des GRs
 | 1er au 15 septembre | SNU |
| Etape N° 2 : Relecture des Effets et Produits de l’UNDAF par rapport à la SCA2D réviséeEtape N° 3 : Relecture des Effets et Produits de l’UNDAF par rapport aux ODD priorisés | 16 au 30 septembre | Les Groupes de Résultats |
| Etape N° 3 : Validation technique | 1er au 15 octobre | Le Comité de gestion et de suivi de l’UNDAF |
| Etape N° 4 : Validation politique | 16 au 30 octobre | Le Comité de pilotage de l’UNDAF |
| Etape N° 5 : Elaboration d’un plan d’action | 1er au 15 novembre |  Les Groupes de résultats |

# V. LES PRINCIPALES CONTRAINTES ET INSUFFISANCES

Les principales contraintes et insuffisances rencontrées au cours de la mise en œuvre de l’UNDAF sont les suivantes :

**Au niveau du Système des Nations Unies**

L’insuffisance de consensus entre les agences du SNU dans la désignation des chefs de file des groupes de résultats, notamment pour le GR N°2.

Le comité de pilotage de l’UNDAF n’a pas fonctionné comme prévu dans les TDR suite aux changements fréquents de coordonnateurs résidents durant les deux dernières années, mais aussi suite à la situation politique du pays qui était dans un processus électoral.

* Les procédures de gestion et de justification des fonds du SNU sont mal maîtrisées par les services partenaires. En effet, il y a le cadre HACT avec 4 modalités maximum. les partenaires ont été formés sur ce cadre HACT, mais des difficultés de maîtrise des procédures persistent.
* La lenteur dans le déblocage et la mise à disposition des fonds par le SNU, liée pour une part, au système de paiement direct utilisé par le SNU.
* Le nombre peu élevé de projets conjoints et de travaux en commun entre les agences. Les projets conjoints n’ont pas vraiment fonctionné comme tels.
* Certaines agences non résidentes ont plusieurs centres de décision. Il s’agit notamment de la FAO dont les décisions peuvent venir de Rome (siège), d’Accra ou de Harare (Bureaux régionaux) et de Madagascar (Bureau Pays). Ceci allonge le temps pour la prise de décision et donc retarde la mise en œuvre.
* Douze (12) indicateurs de l’UNDAF ne sont pas SMART et sont difficiles à mesurer et à collecter chaque année. Ils nécessitent la conduite d’enquêtes. Un exemple d’indicateur de ce type : « La prévalence contraceptive ».
* Il y a des difficultés de mobilisation des ressources par les agences, du fait de la baisse du volume global de l’aide accordé aux pays africains et à la multiplicité des priorités auxquelles doivent répondre les PTF.
* Il y a des problèmes de coordination et d’harmonie entre des interventions des agences du SNU qui ont tendance, parfois, à agir seules.
* La faible participation aux réunions des membres des groupes de résultat et des groupes thématiques, et leur faible engagement.

**Au niveau de la partie nationale (Niveau Union)**

* La faible implication et appropriation des partenaires nationaux dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l’UNDAF, ce qui aurait été un gage de durabilité et de pérennisation des acquis.
* L’insuffisance des capacités techniques et de gestion des fonds des services chargés des affaires administratives et financières de l’Etat.
* La forte mobilité des cadres des services étatiques : 3 à 4 équipes peuvent parfois se succéder pour exécuter un programme. Ceci pose un problème de suivi, de capitalisation et de maîtrise des dossiers.
* Le taux d’exécution financière est faible (23% dans certains cas) à cause de nouvelles procédures introduites dans certaines structures de l’Etat en guise de contrôle. Il s’ensuit qu’en fin d’année, il y a des ressources non utilisées qui sont retournées aux sièges de certaines agences.
* Des projets de textes (lois, décrets) sont élaborés dans le cadre de l’assistance de l’UNDAF et se trouvent bloqués dans les cabinets ministériels ; Des lois ont été adoptées par l’Assemblée de l’Union, mais ne sont pas promulguées.
* La contrepartie nationale n’a pas été versée le plus souvent, ou dans le meilleur des cas, a été versée en partie et/ou en retard. Cela a eu un impact négatif sur l’atteinte des objectifs.
* L’insuffisance de leadership et coordination de la part du Gouvernement.

**Au niveau de la partie nationale (Niveau insulaire)**

Les directeurs,  commissaires et secrétaires généraux des secteurs ministériels de la Grande Comore et de Ndzouani ont relevé les principales contraintes ci-après, spécifiques au niveau insulaire :

* La presque mise à l’écart des directions insulaires : Le SNU a tendance à collaborer avec les bénéficiaires ou les sous bénéficiaires que sont les ONG en tenant presque à l’écart les directions insulaires.
* La centralisation des décisions ministérielles : par exemple, le ministère de la santé a demandé à ce que toutes les requêtes en matière de décaissement transitent dans ses bureaux à Moroni. Ce que le SNU à priori a accepté. Ceci entraine la lenteur et/ou la lourdeur des procédures administratives au niveau de l’administration comorienne.
* Le niveau de collaboration relativement faible entre les responsables des projets et les autorités insulaires. Par exemple, les directions exécutant des programmes du SNU ne disposent pas du Document UNDAF 2015-2019.
* La direction du Plan au niveau de l’île d’Anjouan ne joue pas pleinement son rôle de point focal de l’action des partenaires dans l’île. Il est à déplorer une absence de communication et de transmission de l’information sur ce que le SNU entreprend ou réalise.

.

# VI. LECONS APPRISES

La mise en œuvre de l’UNDAF a permis de retenir des leçons pour les interventions futures. On peut ainsi relever ce qui suit :

* Il y a de nouveaux défis émergents qu’il faudrait prendre en compte dans le prochain UNDAF 2020-2024, en plus des anciens défis qui avaient été considérés lors de l’élaboration de l’UNDAF 2015-2019. Il s’agit notamment des défis de : (i) La crise de l’énergie qui entrave le développement de l’industrie, des filières agricoles, le fonctionnement des services publique et la viabilité des unités de production ; (ii) Le chômage grandissant des jeunes dont le taux s’établi actuellement à 24,8% ; (iii) l’évolution qualitative des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) en Objectifs de Développement Durable (ODD) ; (iii) Les engagements environnementaux pris par les Comores dans le cadre des différentes conventions internationales.
* La cohésion sociale et la consolidation de la paix, ainsi que le problème foncier, constituent des défis actuels à prendre en considération.
* La crise économique mondiale est à prendre en considération dans les efforts de mobilisation des ressources.
* Les nouvelles approches de développement pourraient être expérimentées dans le prochains UNDAF : il s’agit de : (i) L’approche «  pôle de développement » ou « pôle de croissance » avec la mise en œuvre d’un développement intégré avec des filières intégrées les unes aux autres, verticalement et horizontalement, et également connectées au marché, de sorte que le marché tire l’offre.

* L’adossement de l’UNDAF 2015-2019 à la SCA2D a été bénéfique et a apporté de la cohérence et de la pertinence dans les interventions du SNU. Il faudrait, en conséquence, pour le prochain UNDAF, veiller à un adossement ou alignement au document de référence du pays.
* Le renforcement des capacités nationales au cours de l’UNDAF a conduit à des progrès significatifs en matière de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles et en matière de formulation de politiques et stratégies de développement. A travers ces interventions, les Comores sont de plus en plus outillée pour assurer ses capacités d’orientation, d’impulsion et de gestion du développement, afin de mieux tirer profit de ses potentialités, et de jeter les bases d’un développement socioéconomique harmonieux et durable.

# VII. LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après sont formulées en direction des différents acteurs.

**Au niveau du Système des Nations Unies**

Organiser une concertation entre les agences du SNU pour réexaminer la requête formulée par l’OMS sur le manque de concordance et de cohérence dans la répartition des groupes de résultats, contrainte qui date depuis la mise en place des Clusters.

Revoir le contenu des activités génératrices de revenus pour prendre en compte des activités plus structurantes visant l’accès à des revenus intermédiaires susceptibles de conduire à l’émergence du pays.

Réactiver et rendre opérationnel le Comité de pilotage de l’UNDAF, qui, bien que prévu dans l’UNDAF, n’a pas fonctionné, et, au-delà, dynamiser les différents comités de l’UNDAF et maintenir des réunions régulières, afin de permettre une orientation et un guidage effectif des interventions du SNU.

Avancer plus résolument dans la mise en œuvre des projets conjoints et dans la démarche du Delivering As One. Il s’agit notamment de mettre en route les projets conjoints identifiés au cours de la dernière retraite UNCT.

Recentrer les activités de l’UNDAF pour ne tenir compte dans les prévisions que les activités ayant un financement effectivement mobilisé.

Etudier la possibilité, pour l’ensemble des agences du SNU aux Comores, de pratiquer le système des avances de fonds, en lieu et place du paiement direct, et ceci en dépit de la faible capacité de gestion des fonds des services étatiques et des risques que cela entraine.

Mener des activités de mobilisation des ressources pour accroitre les capacités d’interventions du SNU et permettre de combler le déficit observé dans le financement de l’UNDAF.

Accroitre l’effectif du personnel des agences du SNU pour améliorer leur capacité d’accompagnement des services du Gouvernement.

Renforcer l’appropriation de l’UNDAF et de son plan d’actions par l’ensemble du personnel du système des Nations Unies et la redevabilité de chacun d’entre eux.

Renforcer le plaidoyer pour une meilleure appropriation des résultats communs et du travail commun entre agence en lien avec le nouveau QCPR ainsi qu’une coordination centralisée et harmonisée des différents groupes de résultats.

Revoir et mettre à jour douze (12) indicateurs de Produits de l’UNDAF qui ne sont pas SMART, tels que, par exemple : « La mesure dans laquelle les politiques gouvernementales sont conformes avec la CDE et les normes internationales pertinentes ».

Renforcer la coordination par la définition d’un rythme de réunion conforme à ce qui est indiqué dans les TDR ; Ramener la périodicité des réunions de travail à 2 mois ; Établir en début d’année un calendrier précis des réunions de travail et de suivi.

Veiller à une meilleure stratégie de communication et de partage de l’information : Pour une synergie plus efficace dans les interventions, une meilleure circulation de l’information entre les différents organes de coordination (national-régional et intersectorielle) doit être assurée entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires techniques.

Veiller à l’élaboration et à la mise en œuvre, par la Cellule de mobilisation des ressources, d’un plan d’action annuel sur la mobilisation de ressources et avoir à disposition un kit de communication à partager avec les partenaires et les ANRs. Ce qui nécessite au préalable d’avoir à disposition des projets conjoints.

**Recommandations pour le SNU et la Partie nationale**

Mener ensemble une campagne d’information et de sensibilisation en vue d’une appropriation du processus UNDAF par la partie nationale.

Renforcer les capacités de gestion administratives et financières des ministères pour permettre des avances de fonds et éviter le paiement direct, ainsi que les capacités du pays en redevabilité, en suivi-évaluation et en rapportage pour améliorer l’image du pays.

Renforcer les capacités du commissariat Général au Plan en leadership, capacités de gestion, de planification stratégique et de coordination, ainsi que des ministères sectoriels pour améliorer la concertation et la consultation entre partenaires, en vue de mettre en place une véritable coordination des interventions dans le secteur.

Faire des revues semestrielles et non annuelles dans le rapportage de l’UNDAF, afin de mieux assurer le suivi-évaluation des activités.

**Recommandations pour la partie nationale**

Améliorer la participation de la partie nationale dans les réunions des Groupes de résultats.

Procéder à la priorisation des ODD et à leur prise en compte dans la SCA2D en cours de révision.

Limiter la mobilité des cadres des services des Ministères dont l’instabilité entrave le bon suivi des dossier, la capitalisation des expériences et l’efficacité dans la mise en œuvre des activités.

Améliorer la déconcentration et la décentralisation, notamment par transferts effectifs de responsabilité de l’Union vers les îles.

Accompagner le SNU dans le réajustement de l’UNDAF à la SCA2D révisée.

# VIII PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le plan d’actions pour la mise en œuvre des recommandations est détaillé dans le tableau ci-après :

| **Tableau N°5 : Plan d’actions pour la mise en œuvre des recommandations** |
| --- |
| **Recommandations** | **Structures responsables** | **Dates cibles** | **Etat de mise en œuvre** | **Commentaires** |
| Revoir le contenu des activités génératrices de revenus pour prendre en compte des activités plus structurantes visant l’accès à des revenus intermédiaires susceptibles de conduire à l’émergence du pays. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre  |  |
| Réactiver et rendre opérationnel le Comité de pilotage de l’UNDAF, qui, bien que prévu dans l’UNDAF, n’a pas fonctionné, et, au-delà, dynamiser les différents comités de l’UNDAF et maintenir des réunions régulières, afin de permettre une orientation et un guidage effectif des interventions du SNU. | Le SNU  |  Septembre2017 | Pas mis en œuvre  |  |
| Avancer plus résolument dans la mise en œuvre des projets conjoints et dans la démarche du Delivering As One. Il s’agit notamment de mettre en route les projets conjoints identifiés au cours de la dernière retraite UNCT. En plus, une feuille de route pourrait être adoptée par les agences du SNU pour opérationnaliser ces systèmes d’intervention. | Le SNU  | Septembre 2017 | Pas mis en œuvre  |  |
| Recentrer les activités de l’UNDAF pour ne tenir compte dans les PTB que les activités ayant un financement effectivement mobilisé. | Le SNU | Septembre 2017 | Pas mis en œuvre  |  |
| Etudier la possibilité, pour l’ensemble des agences du SNU aux Comores, de pratiquer le système des avances de fonds, en lieu et place du paiement direct, et ceci en dépit de la faible capacité de gestion des fonds des services étatiques et des risques que cela entraine. | Le SNU | Septembre2017 | Non mis en œuvre |  |
| Améliorer la coordination et le pilotage de l’UNDAF au niveau du SNU. | Le SNU | Septembre2017 | Pas mis en œuvre  |  |
| Mener des activités de mobilisation des ressources pour accroitre les capacités d’interventions du SNU et permettre de combler le déficit observé dans le financement de l’UNDAF. | Le SNU | Septembre2017 | Pas mis en œuvre  |  |
| Accroitre l’effectif du personnel des agences du SNU pour améliorer leur capacité d’accompagnement des services du Gouvernement. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Renforcer l’appropriation de l’UNDAF et de son plan d’actions par l’ensemble du personnel des systèmes des Nations Unies et la redevabilité de chacun d’entre eux. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Renforcer le plaidoyer pour une meilleure appropriation des résultats communs et du travail commun entre agence en lien avec le nouveau QCPR ainsi qu’une coordination centralisée et harmonisée des différents groupes de résultats. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Renforcer la prise en compte des questions transversales (genre, droit de l’homme, suivi- évaluation, etc.) dans la programmation des Nations Unies. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Revoir et mettre à jour douze (12) indicateurs de Produits de l’UNDAF qui ne sont pas SMART. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Renforcer la coordination par la définition d’un rythme de réunion conformément à ce qui est indiqué dans les TDR ; Ramener la périodicité des réunions de travail à 2 mois ; Établir en début d’année un calendrier précis des réunions de travail et de suivi. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre |  |
| Veiller à une meilleure stratégie de communication et de partage de l’information : Pour une synergie plus efficace dans les interventions, une meilleure circulation de l’information entre les différents organes de coordination (national-régional et intersectorielle) doit être assurée entre le SNU, le Gouvernement et les autres partenaires techniques. | Le SNU | Septembre 2017 | Non mis en œuvre  |  |
| Veiller à l’élaboration et à la mise en œuvre, par la Cellule de mobilisation des ressources, d’un plan d’action annuel sur la mobilisation de ressources et avoir à disposition un kit de communication à partager avec les partenaires et les ANRs. Ce qui nécessite au préalable d’avoir à disposition des projets conjoints.Renforcer les capacités de gestion administratives et financières des ministères pour permettre des avances de fonds et éviter le paiement direct, ainsi que les capacités du pays en redevabilité, en suivi-évaluation et en rapportage pour améliorer l’image du pays. | Le SNU | Septembre  | Non mis en œuvre  |  |
| Impliquer davantage la partie nationale dans les réunions de Groupes de résultats | Le gouvernement et le SNU | Septembre 2017 |  |  |
| Renforcer les capacités du commissariat Général au Plan en leadership, capacités de gestion, de planification stratégique et de coordination ainsi que des ministères sectoriels pour améliorer la concertation et la consultation entre partenaires, en vue de mettre en place une véritable coordination des interventions dans le secteur | Le gouvernement et le SNU | Septembre 2017 |  |  |
| Prendre en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans la durée restante du présent UNDAF et dans le prochain UNDAF. | Le Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Faire des revues semestrielles et non annuelles dans le rapportage de l’UNDAF, afin de mieux assurer le suivi-évaluation des activités. | Le Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Assurer l’alignement des produits de l’UNDAF aux cibles des objectifs de développement durables et de la SCA2D incluant les nouvelles orientations des autorités nationales. | Le Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Améliorer la participation de la partie nationale dans les réunions des Groupes de résultats. | Le Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Organiser une concertation entre les agences du SNU pour réexaminer la requête formuler par l’OMS sur le manque de concordance et de cohérence dans la répartition des groupes de résultats, contrainte qui date depuis la mise en place des Clusters. L’inexistence d’un Cluster Santé sous le leadership et la Coordination de l’OMS ne facilite pas la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la partie santé de l’UNDAF | Le SNU | Septembre 2017 |  |  |
| Améliorer la participation de la partie nationale dans les réunions des Groupes de résultats. | Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Limiter la mobilité des cadres des services des Ministères dont l’instabilité entrave le bon suivi des dossier, la capitalisation des expériences et l’efficacité dans la mise en œuvre des activités. | Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Améliorer la déconcentration et la décentralisation, notamment par transferts effectifs de responsabilité de l’Union vers les îles. | Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |
| Accompagner le SNU dans le réajustement de l’UNDAF à la SCA2D révisée. | Gouvernement | Septembre 2017 |  |  |

Annexe N° 1 : Liste des personnes rencontrées - Au niveau du Système des Nations Unies

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOMS PRENOMS  | FONCTION  | INSTITUTION  | COORDONNEES  |
| Mattias Naab | Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies  | SNU | matthias.naab@one.un.org |
| Emma Ngouan-Ano | Représentant Résidente Adjoint du PNUD – Présidente du MTN  | PNUD | emma.ngouan-anoh@undp.org |
| Youssouf Mbechezi | Assistant au Représentant Résident du PNUD | PNUD | youssouf.mbechezi@undp.org |
| Attoumane Boina Issa | Economiste national | PNUD | attoumane.boinaissa@undp.org |
| Khitami Said Soilih | Chargé de programme | PNUD | khitami.said.soilihi@undp.org |
| Karim Ali Ahmed Bacar | Analyste de programme | PNUD | karim.a.ahmed@undp.org |
| Dr Rosa Soares Dasilva | Représentante Résidente  | OMS | soaresdasilvar@who.int |
| Dr Nassur Ahamada  | Chargé de programme | OMS | nasssuria@km.afro.who.int |
| Marcel S. Ouattara | Représentant Résident UNICEF | UNICEF | sbertrand@umicef.org |
| Sylvain Bertrand | Chef de la section survie et développement de l’enfant | UNICEF | mouattara@unicef.org |
| Miriam Mareso | Chef éducation  | UNICEF | mmareso@unicef.org |
| Ali Mohamed Ahamada | Président du Comité de suivi évaluation de l’UNDAF  | UNICEF | moaali@unicef.org |
| Rouzouna Soulé | Associée à l’administration et aux finances | UNFPA | rouzouna@unfpa.org |
| Mamadou Boina Maécha | Assistant Représentant | UNFPA | bmamadou@unfpa.org |
| Dr Mahamoud Said | NPO/SR | UNFPA | mahamoud@unfpa.org |
| Said Ibrahime Boina | NPO/PD | UNFPA | brahimeboina@unfpa.org |
| Zoulfika Alhadhur | Stagiaire | UNFPA | zoulfikalhadhur@gmail.com |
| Cheikh Tidiane Ndiaye | CTP/RGPH | UNFPA | cndiaye@unfpa.org |
| Anlyat Mze Ahmed | Chargé de programme | PNUD | anliyat.ahmed@undp.org |
| Lihadji Mohamed | ITC Manager | PNUD | mohamed.lihadji@undp.org |
| Maturafi Mbae | PMSU | PNUD | maturafi.k.mbae@undp.org |
| Saadia Said Toihir  | Assistante Administrative  | PVNU | said.toihire.saadia@undp.org |
| Soilih Adabi Ali | Chargé de programme | FAO | Soilihi.AdabiAli@fao.org |
| Gerard Madodo | Consultant  | FAO |  |
| Mirhame Mchangama  | Chargée de coordination  | Coordination SNU  | mirhame.mshangama@one.un.org |
| Abdou Salam Saandi  | Analyste de programme | PNUD  | abdou-salam.saadi@undp.org |
| Adam Hamadi | Coordinateur National GEF-SGP | PNUD | Adame.hamadi@undp.org |

Annexe N° 2 : Liste des personnes rencontrées – Au niveau de la Partie nationale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOMS PRENOMS  | FONCTION  | INSTITUTION  | COORDONNEES  |
| Fouady Goulam | Commissaire général au Plan | CGP | 3386601 |
| Mohamed Omar | Directeur général coopération | MAECIF | 3267047 |
| Dr Ahamada Aly | DG Planification/Sante | Commissariat à la sante |  |
| Moinour Ahmed Said | SG Sante | Commissariat à la sante | 3330153 |
| Youssouf Ahamada | Secrétaire Général  | Vice-Présidence en charge de la Production | 3372419 |
| Siti Farouata Mhoudine | Commissaire au Genre | Ministère de la Santé  | 3516647 |
| Colonnel Ismael Mogne Daho  | Directeur général de la Protection Civile  |  |  |
| Said Houssein | Doyen de l’IGEN | Ministère de l’éducation | saidabdounour@gmail.com |
| Omrane Darkaoui | Inspecteur général | Ministère de l’éducation |  |
| Ahmed Djoumoi  | DG INSEED |  INSEED | adjoumoi@yahoo.fr |
| Massoundi Miradji | Chargé du suivi évaluation  | INSEED | m\_miradji@yahoo.fr |
| Djaanffar Abdouroihmane | Secrétaire général  | Vice-Présidence en charge de l’Economie |  |
| Said Abdou Salime | Chef de projet CIR | Vice-Présidence en charge de l’Economie |  |
| Ali Mohamed Ibrahim  | Président  | Plateforme des Jeunes Entrepreneurs  |  |
| Zouhairata Binti Adame |  | MAECIF |  |
| Toihir Mohamed Ali |  | MAECIF |  |
| Mohamed Said Andhumdine |  | MAECIF |  |
| Omar Abdou Salam |  | MAECIF |  |
| Dr Said Ahmed Bedja | Président Conseil d’administration CM | Commissariat à la sante | saidahmedbedja@yahoo.fr |
| Dr Mbae Said Abdallah | Médecin Chef Mboueni | Commissariat à la sante |  |
| Ali Mohamed | Plateforme des jeunes | Commissariat à la sante | 3244404 |
| Ibrahima Hamadi | Secrétaire général Commissaire à l’Education  | CEIA Ngazidja | 3467385 |
| Chakira Ali Mmadi | Chargé des investisseurs communautaires | Direction régionale du Plan | 3255128 |
| Boina Rahamata | Directrice régionale de la sante de Ngazidja | Commissariat à la sante | 3502509 |
| Omar Chehani | Directeur de liaison avec les écoles privées  | Commissariat à l’éducation | 3241277 |
| Hassani Lila | Conseiller technique chargée de la sécurité  | Commissariat a la FOP | 3517039 |
| Mohamed Issa Mmadi | Coordinateur des CLAC | Commissariat à l’Education | 3340339 |
| Mohamed Abdou mmadi | Petite Enfance | CEIA/Education | 3365978 |
| Abdourahamane Said Hassane | Directeur de la Culture | Commissariat à l’Education de Ngazidja | 3497169 |
| Soilihi M’madi | DP-CEIA-NG | CEIA-NG | 3325776 |
| Ahamada Mzè Hamadi | Directeur de cabinet  | Commissariat à la sante | 3337383 |
| Ahamed Said Ahamed | Directeur General des Affaires Sociales Sante Ngazidja | Commissariat au genre et à la santé | 3336500 |
| M’sahazi Hakika | DGE-CEIA | CEIA | 3338733 |
| Soulé Iliassa | Directeur de cabinet CEIA | CEIA | 3344637 |
| Abdoul Aziz Ali Abdou | DRA FOP | CO.FOP | 3370934 |
| Ali Abdou Soiradou | DEPE/ CEIA/NGAZ | CEIA | 3209823 |
| Issihaka Mdoihoma | Commissariat FOP | FOP-NG | 3387546 |
| Maoulida Ben Ousseine | Commissariat Education  | CEIA | 3567406 |
| Maïssane Adam Mondoha | Commissariat à la santé | Ile autonome de Ngazidja | 3330623 |
| Keldi Abdouroihim  | Directeur général du Plan  | Ile autonome d’Anjouan  | keldiabdouroihim@yahoo.fr |
| Kamardine Abdou  | Ambassadeur  | MAECIF |  |

Annexe N° 3 : Liste des documents consultés

1. Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD/UNDAF) 2015-2019 ;
2. Stratégie de croissance accéléré et de développement durable (SCA2D) 2015-2019 – Union des COMORES
3. Revue à mi-parcours de l’UNDAF 208-2012 Décembre 2010
4. Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement - Rapport de la revue annuelle UNDAF 2015
5. Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement - Rapport de la revue annuelle UNDAF 2016
6. Document final de la troisième Conférence internationale sur le Financement du Développement – Programme d’action d’Addis-Abeba
7. Rapport annuel 2015 – PNUD
8. Rapport annuel 2016 – PNUD
9. Rapport annuel 2016 - FAO
10. Cadre de programmation pays pour les Comores – FAO
11. Document de programme pays pour l’Union des Comores 2015-2019 – UNICEF
12. Comoros Country Program UNFPA – 2015-2019
13. Document de programme pays pour l’Union des Comores. PNUD 2015-2019
14. Budget Programme 2016-2017 OMS
15. Programme de Pays pour le Travail Décent – BIT 2015-2019

Annexe N° 4 : Les Guides d’entretiens

|  |
| --- |
|  **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LES AGENCES DU SNU** |

* 1. Quel a été le processus de formulation de l’UNDAF ?
	2. Quel a été le dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre de l’UNDAF ? Les insuffisances ou difficultés rencontrées ?
	3. Quel est le dispositif de suivi-évaluation et de rapportage mis en place ? Les insuffisances et difficultés rencontrées ?
	4. Quelle est votre appréciation sur l’exécution technique de l’UNDAF ?
	5. Quelle est votre appréciation sur l’exécution financière de l’UNDAF ?
	6. Selon vous, quels ont été les principaux acquis de l’UNDAF ?
	7. Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances et difficultés de l’UNDAF ?
	8. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de l’UNDAF ?
	9. Quels sont les principaux effets et impacts de l’UNDAF ?
	10. Quel est le niveau de pertinence de l’UNDAF par rapport à la SCA2D, aux ODD.
	11. Quel est le degré d’alignement de l’UNDAF par rapport aux programmes pays des agences du SNU ?
	12. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension  « durabilité » de l’UNDAF ?
	13. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension  « genre » de l’UNDAF ?
	14. Quels sont les éléments pouvant attester que la mise en œuvre de l’UNDAF s’est faite avec efficacité et efficience ?
	15. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite de l’exécution de l’UNDAF ?
	16. Selon vous est-ce que les objectifs stratégiques de l’UNDAF restent d’actualité, si non, quels sont les réajustements ou reformulations qui pourront être proposés ?
	17. Quel est le niveau de réalisation du Delivering As One (DAO) ? Les difficultés rencontrées dans cette démarche ?
	18. Quels ont été les programmes conjoints mis en œuvre ? Les difficultés rencontrées ?

|  |
| --- |
|  **GUIDE D’ENTRETIEN POUR LA COORDINATION DE L’UNDAF** |

* 1. Quel a été le dispositif de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de l’UNDAF ? Comment a-t-il fonctionné ? Les acquis, les points forts et les points faibles ? Les propositions d’amélioration ?
	2. Quel a été le système de suivi-évaluation, de rapportage et de communication mis en place pour l’UNDAF ? Comment le système a-t-il fonctionné ? Forces et faiblesses ? proposition d’amélioration ?
	3. Quel a été le processus de formulation de l’UNDAF ?
	4. Quelle est votre appréciation sur l’exécution technique de l’UNDAF ?
	5. Quelle est votre appréciation sur l’exécution financière de l’UNDAF ?
	6. Quels sont les contributeurs financiers de l’UNDAF et quel a été l’apport financier de chaque contributeur ?
	7. Quel est budget global de l’UNDAF et le montant par Effet ?
	8. Quel a été le budget dépensé et le taux d’exécution financière ?
	9. Selon vous, quels ont été les principaux acquis de l’UNDAF ?
	10. Selon vous, quelles ont été les principales insuffisances et difficultés de l’UNDAF ?
	11. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises de l’UNDAF ?
	12. Quels sont les principaux effets et impacts de l’UNDAF ?
	13. Quel est le niveau de pertinence de l’UNDAF par rapport à la SCA2D, aux ODD.
	14. Quel est le degré d’alignement de l’UNDAF par rapport aux programmes pays des agences du SNU ?
	15. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension  « durabilité » de l’UNDAF ?
	16. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension  « genre » de l’UNDAF ?
	17. Quels sont les éléments pouvant attester que la mise en œuvre de l’UNDAF s’est faite avec efficacité et efficience ?
	18. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite de l’exécution de l’UNDAF ?
	19. Selon vous est-ce que les objectifs stratégiques de l’UNDAF restent d’actualité, si non, quels sont les réajustements ou reformulations qui pourront être proposés ?
	20. Quel est le niveau de réalisation du Delivering As One (DAO) ? Les difficultés rencontrées dans cette démarche ?
	21. Quels ont été les programmes conjoints mis en œuvre ? Les difficultés rencontrées ?

|  |
| --- |
|  **GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES POPULATIONS BENEFICIAIRES** |

1. Quels sont vos principaux besoins cruciaux pour lesquels vous souhaitez qu’on y trouve prioritairement une solution ?
2. Quels sont les principaux effets/impacts de l’UNDAF sur vos conditions de vie : alimentation, santé, éducation, accès à l’eau et aux infrastructures socio-économiques, etc. ?
3. Quels sont les effets/impacts de l’UNDAF sur l’environnement, l’adaptation aux changements climatiques ?
4. Quelles sont les activités d’adaptation au changement climatique que vous avez réalisées avec l’appui de l’UNDAF ?
5. Quels sont vos besoins et attentes non satisfaits par l’UNDAF ?
6. Quel a été votre niveau de participation dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de L’UNDAF ?
7. Y a-t-il des besoins dans le domaine de la résilience aux changements climatiques qui ne sont pas encore satisfaits ? Si oui, les quels ? Que faudrait-il envisager pour y remédier ?

|  |
| --- |
|  **GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DU** **GOUVERNEMENT** |

1. A quel niveau se trouve le processus de révision de la SCA2D ?
2. Quelles sont les nouveaux éléments pris en compte dans la SCA2D en cours de révision par rapport à l’ancienne SCA2D ?
3. Quels sont Les changements survenus dans la situation de développement des Comores et dans l’environnement externe et interne des programmes : nouveaux défis et enjeux, nouvelles opportunités, etc. ?
4. Quels ajustements/reformulations auriez-vous à proposer sur les objectifs stratégiques de l’UNDAF pour tenir compte des nouveaux objectifs de la SCA2D en cours de révision ?
5. Quels a été votre niveau de participation dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l’UNDAF ?
6. Quels ont été les principaux acquis de l’UNDAF ?
7. Quelles ont été les principales insuffisances et contraintes observées dans la mise en œuvre de l’UNDAF ?
8. Quels ont été les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de l’UNDAF ?
9. Quelles recommandations avez-vous à formuler pour la poursuite de la mise en œuvre de l’UNDAF ?
10. Quel est le degré d’alignement ou de cohérence de l’UNDAF avec la SCA2D ? les ODD ?

# Annexe N° 5 : TERMES DE REFERENCE POUR UNE MISSION D’APPUI A LA REVUE A MI-PARCOURS DE L’UNDAF 2015-2019

**1. Contexte**

Le Plan cadre des Nations unies pour l’assistance au développement, plus connu sous son abréviation anglaise UNDAF (United Nations Développement Assistance Framework) fait partie du programme des réformes internes de l’ONU. Il a été institué afin de mettre en œuvre une collaboration autour d’objectifs communs, une cohérence des programmes et le renforcement mutuel de l’action des différents Programmes, Fonds et Agences spécialisées des Nations Unies dans chacun des pays concernés, pour une période de planification commune. Il vise une meilleure coordination des interventions et efforts entrepris par le Système pour accompagner les pays dans leurs efforts de développement, en vue notamment de la réalisation des Objectifs de développement durable et des autres agendas internationaux de développement contenus dans les plans d’action des conventions et conférences internationales.

L´UNDAF en cours entre les Comores et les agences des Nations Unies couvre la période 2015-2019. Il est focalisé sur quatre domaines d’intervention prioritaires, à savoir (i) la croissance économique et lutte contre la pauvreté, (ii) les services sociaux de base, (iii) la gouvernance et (iv) l’environnement et la résilience climatique. Il a été élaboré de façon participative et inclusive avec les différentes parties prenantes incluant les agences non résidentes du SNU. La formulation du PNUAD 2015-2019 est intervenue dans un contexte marqué par l’élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2015-2019 (SCA2D) qui est le cadre unique de référence pour les interventions de développement en Union des Comores pour la période concernée et qui vise à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population. Ainsi, la formulation du PNUAD 2015-2019 a été réalisée en synchronie avec l’élaboration de la SCA2D 2015-2019 à laquelle le SNU Comores a été fortement associé ; ce qui a favorisé une meilleure articulation et un alignement de la réponse du SNU aux priorités nationales à travers ce cadre de coopération.

Depuis 2015, année de démarrage de l’UNDAF actuel, beaucoup de changements sont intervenus dans le contexte de développement du pays et au niveau de l’agenda mondial de développement.

En 2015 et 2016, la mise en œuvre des programmes du Système des Nations Unis a quelque peu souffert du climat politique tendu, caractéristique des périodes électorales et pré-électorales. En effet, l'année 2015 a été marquée par la tenue pour la première fois dans le pays d'élections harmonisées pour les législatifs et les municipales ainsi que la préparation des élections présidentielles et des gouverneurs tenues en 2016.

En 2016, les élections présidentielles et des gouverneurs ont débouché au mois de mai 2016 au renouvellement des chefs des exécutifs du pays tant au niveau fédéral que des îles autonomes. Subséquemment, de nouvelles équipes dirigeantes se sont mises en place pour piloter le processus de développement du pays pour les cinq années suivantes, incluant beaucoup de changements au niveau des titulaires des postes techniques importants et avec de nouvelles priorités. Ainsi ces autorités ont notamment affirmé leur désir de réviser la SCA2D pour y intégrer ces nouvelles priorités

Sur le plan international, en septembre 2015 il y a eu l’adoption, au siège des nations-Unies à New-York, de l’agenda 2030 pour le développement durable incluant les ODD. Quelques mois auparavant, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3) s’est réunie à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 et a adopté le Programme d’action d’Addis-Abeba.

Le tableau de bord pour le suivi-évaluation de l’UNDAF prévoit une revue à mi-parcours (RMP) en 2017 du cadre de coopération. Cette revue doit permettre, sur la base d’un examen approfondi et critique de l’état d’avancement du programme durant la première moitié de sa période de référence, d’identifier et de valider d’un commun accord les ajustements nécessaires en vue de poursuivre et de renforcer l’exécution du programme pendant le reste du cycle de la programmation.

**2. Objectifs de la mission**

La mission a pour objectif d’apporter un appui méthodologique et technique au Gouvernement comorien et au Système des Nations unies dans la réalisation de la revue à mi-parcours de l’UNDAF. Cette revue est l’occasion pour le Gouvernement comorien, le système des Nations Unies et leurs principaux partenaires :

1) d’identifier les changements survenus dans la situation de développement et dans l’environnement externe et interne des programmes,

2) de revoir, sur la base de l’évolution de l’environnement et des résultats obtenus, la pertinence et l’efficience des stratégies et des interventions mises en œuvre,

3) d’identifier les principales contraintes rencontrées mais aussi les opportunités qui se présentent,

4) de proposer les ajustements nécessaires pour un meilleur recadrage des objectifs stratégiques de l’UNDAF par rapport aux priorités nationales, à la nouvelle version de la SCA2D, aux ODD et aux autres agendas internationaux tels que l’agenda 2063 de l’Union africaine

5) de juger de l´efficacité de l´allocation des ressources et l´effort de mobilisation de ressources vis-à-vis des partenaires au développement et

6) de reformuler éventuellement des objectifs de l’UNDAF tenant compte de l’approche programmation basée sur les ODD et de la programmation axée sur les résultats.

**3. Tâches des consultants**

Les consultants doivent appuyer le Gouvernement comorien et le SNU dans la préparation et la conduite de la revue à mi-parcours de l’UNDAF 2015-2019. A ce titre, ils doivent, de façon spécifique :

* Prendre connaissance des termes de référence de la revue à mi-parcours
* Elaborer et faire valider les outils pour la collecte des données requises pour la revue
* Elaborer et faire valider le plan du rapport de la revue en droite ligne avec les objectifs spécifiques de la revue et les directives mandataires
* Elaborer un guide pour l’analyse de la contribution du Système des Nations Unies à l’atteinte des objectifs nationaux de développement pour les deux premières années de mise en œuvre de l’UNDAF(réalisations, contraintes et opportunités) et pour l’analyse de la performance des mécanismes de coordination entre les agences du SNU et entre le SNU et le Gouvernement des Comores (tels que définis dans le cadre de l’UNDAF) ;
* Documenter et analyser la contribution du Système des Nations Unies à l’atteinte des objectifs nationaux de développement pour les deux premières années de mise en œuvre de l’UNDAF (2015-2016) : réalisations, contraintes et opportunités ;
* Analyser la performance des mécanismes de coordination entre les agences du SNU et entre le SNU et le Gouvernement des Comores (tels que définis dans le cadre de l’UNDAF) ;
* Formuler des recommandations concrètes pour améliorer la synergie des interventions des différentes agences, la performance des mécanismes de coordination et donc l’efficacité de l’appui du SNU au Gouvernement des Comores dans le cadre de l’atteinte des objectifs nationaux de développement ;
* Proposer une approche méthodologique et formuler des recommandations pour la conduite du processus d’ajustement de l’UNDAF à la nouvelle version de la SCA2D issue du processus en cours d’alignement de cette dernière aux nouvelles priorités nationales et aux ODD ;
* Rédiger le rapport préliminaire de la revue à mi-parcours selon le format convenu
* Participer à la réunion de la revue à mi-parcours, y présenter le rapport préliminaire et en faciliter les travaux
* Produire le rapport final de la revue à mi-parcours en intégrant les commentaires et conclusions issues de la réunion de la revue

**4. Résultats attendus**

A l’issue de la revue à mi-parcours, le gouvernement, le SNU et leurs partenaires au développement auront établi un consensus sur les avancées et les lacunes enregistrées dans la mise en œuvre de l’UNDAF durant la première moitié de son cycle et auront convenu des mesures correctives et les ajustements requis pour accélérer la progression vers les objectifs et résultats convenus dans le cadre de l’UNDAF. Ils disposeront d’un rapport de la revue établi sous un format standard prédéfini et validé. Le rapport distinguera clairement les éléments suivants :

* Les performances et résultats directement imputables à l´UNDAF, en distinguant bien les différents axes.
* Les principales réalisations de l´UNDAF en termes non seulement de résultats atteints mais aussi de qualité des processus adoptés.

Le rapport devra faire ressortir le consensus obtenu entre le Gouvernement, les agences du Système des nations unies et les autres partenaires concernés sur les aspects suivants :

* + - Les progrès réalisés durant la première partie de l’exécution de l´UNDAF;
		- Les principales contraintes rencontrées et les ajustements nécessaires au programme de coopération en termes d’objectifs, de stratégies, de contenu, de financement et d’allocation des ressources ;
		- Une chaîne des résultats de l’UNDAF incluant l’apport des agences du SNU et des autres partenaires au développement et montrant clairement l’implication dans l’adressage des priorités nationales et des ODDs
		- Les problèmes émergents et prioritaires pour le pays ainsi que l’analyse de leurs causes et des stratégies pour les résoudre,

**5. Composition et profil de la mission**

La mission sera composée de deux experts de haut niveau (BAC+5). Un expert international, chef de mission, et d’un expert national en appui.

(i) L’expert international sera un cadre de haut niveau ayant :

- au moins cinq années d’expérience pertinente dans un domaine du développement ;

- de bonnes connaissances de la réforme des Nations unies et notamment du processus CCA/UNDAF et « Unis dans l’action/delivering as one »

- de grandes capacités et une expérience pertinente avérées en suivi-évaluation et notamment dans le domaine des revues de l’UNDAF et des programmes de coopération des agences du SNU

- une grande aptitude à rédiger en Français ;

- une maîtrise des outils informatiques de base (traitements de texte et tableurs notamment) ;

(ii) L’expert national sera un cadre de formation supérieure de niveau BAC+4 au minimum ayant :

- au moins cinq années d’expérience pertinente dans un domaine du développement ;

- des bonnes connaissances des priorités nationales de développement des Comores et notamment de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) et de son plan d’action prioritaire 2015-2019 ;

- de bonnes connaissances de la réforme des Nations unies et notamment du processus CCA/UNDAF ;

- de capacités avérées en suivi-évaluation

- une grande aptitude à rédiger en Français ;

- une maîtrise des outils informatiques de base (traitements de texte et tableurs notamment) ;

**6. Durée de la mission**

La mission a une durée de 5 semaines. Les consultants devront remettre le rapport préliminaire au bout des trois premières semaines de la consultation et le rapport final dans un délai n’excédant pas deux semaines après la tenue de la réunion de la revue.

**7. Principaux livrables attendus**

Les livrables spécifiques attendus de l’équipe des consultants sont :

* Livrable1 : une note méthodologique incluant les outils pour la collecte des données, le guide pour l’analyse et le plan du rapport
* Livrable 2 : le rapport préliminaire de la revue à soumettre à la réunion de la revue
* Livrable 3 : le rapport final de la revue
* Livrable 4 : un rapport de mission indiquant comment la mission s’est acquittée de son mandat et les leçons apprises et incluant l’approche méthodologique proposée et les recommandations pour la révision de l’UNDAF afin de prendre en compte les changements au niveau de la SCA2D

Tous les rapports seront en langue française. Le rapport final sera soumis en version papier (10 exemplaires) et en version électronique (format Word et PDF).